

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 61 (1976)
Heft: 7-8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



7/8

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
61^e année
Lausanne
Juillet-Août 1976

J.A. 1000 Lausanne 1

73^e Congrès Raiffeisen suisse des 12/13 juin 1976, à Lausanne



Photopress Zurich

L'assemblée générale au Palais de Beaulieu

Plus de 2100 délégués, représentant les 190 000 membres des 1175 Caisses affiliées à l'Union suisse ont, à l'unanimité, accepté le projet de nouveaux statuts de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, renforçant par-là les bases de l'organisation faitière de notre vaste mouvement national d'épargne et de crédit.

Le Congrès de 1976

Comme nous l'écrivions dans le dernier numéro déjà, la refonte totale de la charte d'une Confédération nationale qui groupe près de 1200 institutions d'un pays aussi riche en langues, confessions, partis politiques, groupements économiques et — last, but not least — en individualités, toutes bien conscientes de leur liberté de parole et d'action et fières de leur indépendance de jugement, est toujours une affaire délicate. Cela tout spécialement, lorsqu'il s'agit de bien ancrer dans des statuts non seulement les droits mais encore les devoirs de l'organisation de façon à laquelle ces centaines de banques locales appartiennent. La tentation d'en tirer le maximum de profit moyennant un minimum d'efforts ou de participation serait grande, compréhensive... humaine.

Les principes fondamentaux et les grandes règles d'administration sont les mêmes pour les institutions de tout le pays. Leur application, leur interprétation ne pourront jamais être proposées et rédigées de façon à tenir compte des vœux et désirs, des us et coutumes de tous les cercles de la population. Le maintien d'une unité de doctrine est indispensable si l'on veut assurer la solidité des bases, des fondements, sans lesquels une œuvre sociale ne peut pas, à long terme, atteindre ses objectifs.

Tout cela, les 2100 délégués à l'assemblée générale du 12 juin 1976 à Lausanne l'ont bien compris. A l'unanimité, sans un seul non, ils ont adopté le projet de statuts qui leur était présenté.

Il est vrai que notre mouvement dispose de 21 fédérations cantonales et régionales qui jouent à merveille leur rôle de trait d'union entre les Caisses locales et leur Centrale. Nous en avons eu une preuve de plus lors de l'élaboration de ce projet de statuts. En effet, une fois épuré et mis au point par la Commission de révision spécialement nommée à cet effet et par les conseils supérieurs de l'Union, il fut examiné, discuté, par les comités des fédérations d'abord, par leurs assemblées plénières ensuite. La procédure de consultation ainsi adoptée permit de tenir compte de nombreux

vœux et suggestions émanant de la base, soit des Caisses affiliées. Le projet présenté au Palais de Beaulieu était en quelque sorte le fruit de délibérations approfondies, ce qui rendit plus aisées l'ultime présentation ainsi que la décision finale.

Les nouveaux statuts de l'Union suisse, à l'instar de tout ce qui se conçoit ou se fait ici-bas, portent l'empreinte de l'homme, être perfectible, donc imparfait de nature. Leur application permettra, au cours des années, de revoir ce qui peut être susceptible d'être adapté ou amélioré encore. L'essentiel, à notre avis, est d'avoir résolu le problème posé aux Raiffeisenistes des années 70 : doter l'Union suisse de statuts qui, comme ceux de ses Caisses affiliées, tiennent mieux compte que les anciens des exigences et des besoins des hommes et des coopératives de notre temps.

Les peuples heureux n'ont pas d'histoire, dit un bon vieux proverbe. En dépit de la malice des temps, le nôtre et la communauté raiffeiseniste suisse peuvent s'estimer heureux encore. C'est sans doute la raison pour

laquelle les 10 points de l'ordre du jour ne firent l'objet d'aucune discussion, d'aucune contestation. Les élections statutaires intervinrent conformément aux propositions des organes directeurs, les nouveaux élus ayant été choisis en étroite collaboration avec les comités des fédérations des régions et des Caisses qu'ils représentent et les anciens jouissant de l'entière confiance de leurs mandants.

Notre organisation d'autofinancement indépendante, libre de toute tutelle ou influence étatique, bancaire, professionnelle ou politique, sort grandie des historiques journées lausannoises de 1976. Et, reprenant une des idées que nous inspira un Congrès analogue, celui de 1973 qui sanctionna les nouveaux statuts des Caisses affiliées, nous ajouterons tout simplement, en guise de conclusion, sans emphase mais avec une légitime fierté que *les coopérateurs raiffeisenistes de 1976 — à l'image de leurs pères — sont capables de se dévouer pour leur prochain, de se rendre utiles à la communauté sans espoir aucun de récompense matérielle.*

Les différentes manifestations du Congrès

Vendredi 11 juin, à 14 h. 30, les conseils supérieurs tenaient, dans un hôtel de Lausanne, une séance réservée à la liquidation des affaires courantes ainsi qu'à l'ultime revue des préparatifs du Congrès.

Au début de la soirée, dans les salons de l'accueillant Hôtel du Lac, à Morges, la direction de l'Union, entourée des membres des organes centraux, recevait les hôtes d'honneur et les invités. Après le chaleureux et cor-

dial salut de bienvenue du directeur, M. A. Edelmann, M. David Blanchoud, président du Grand Conseil du canton de Vaud, leur transmet les premiers souhaits de bienvenue de ce coin de pays, qui a exercé sur les membres des comités de nos institutions son irrésistible attrait, puisque plus de 2100 délégués devaient se retrouver dès le lendemain matin sur les rives enchanteresses de notre beau et bleu Léman.

34^e assemblée générale de la Coopérative de cautionnement

Selon la tradition bien établie il y a plus de 30 ans déjà, cette première manifestation publique ouvre en quelque sorte la ronde des réunions de travail. En dépit d'un temps merveilleux et d'une température plus propice à la dégustation d'un pastis bien tassé ou d'un verre de blanc du riche vignoble romand, plus de 700 délégués et invités assistaient à cette assemblée dans un des nombreux salons que le Palais de Beaulieu peut mettre à la disposition des hôtes de la capitale

vaudoise. Les membres des conseils de l'Union suisse avaient pris place dans l'assistance, tenant ainsi par leur présence à témoigner leur estime à une institution dont les Caisses membres ne pourraient plus se passer.

La traduction simultanée était assurée par des interprètes professionnelles. Le rédacteur n'a donc aucune traduction française des rapports présentés à sa disposition. Ces dames étant en mesure de s'exprimer sans notes et la tradition voulant que leurs

déclarations orales ne soient pas enregistrées, nous ne savons donc pas encore, au moment où ces lignes sont tracées, si nous pourrions, cette année, présenter un compte rendu complet de cette assemblée. Nous nous efforçons cependant de donner un résumé au moins de ce qui y a été dit, déclaré ou déclamé et nous compléterons nos renseignements par de larges extraits du rapport de gestion écrit remis à toutes les Caisses membres, avant l'assemblée encore. Fait principal qui mérite d'être signalé aujourd'hui déjà :

73^e assemblée ordinaire des délégués de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

A partir de 13 h. 30, les premiers délégués se présentent aux portes du bâtiment principal de ce magnifique ensemble qu'est le Palais de Beaulieu, affirmant par-là leur désir de passer non seulement d'agréables instants en pays de Vaud, mais encore d'y remplir consciencieusement leur mandat de délégué. Ce sentiment du devoir est tout à leur honneur. Il est du reste, on peut bien le dire une fois sans présomption, l'un des secrets de nos succès. Dès 14 heures, dans une salle richement et gracieusement fleurie et ornée par le Service des parcs et promenades de la ville de Lausanne — que nous remercions ici encore de tout cœur de sa générosité — la Fanfare des collèges cantonaux a ravi d'emblée les plus pressés tout en invitant,

le gérant, M. Paul Klaus, faisant valoir ses droits à la retraite, a pris congé de « ses » administrés en les remerciant de tout cœur de la confiance qui lui fut témoignée durant de longues années et grâce à laquelle notre Coopérative a eu le privilège d'exercer une activité féconde. Nous aurons l'occasion de revenir dans le prochain numéro sur cette assemblée qui s'est déroulée sans accrocs, dans le meilleur esprit coopératif de collaboration.

avec un charme discret mais envoûtant, les « viennent ensuite » à ne plus s'exposer inutilement aux rayons d'un soleil qui, pour la circonstance, avait sorti son tout grand jeu.

Entre-temps, prennent place sur l'estrade les membres des conseils supérieurs et de la direction de l'Union entourant M. Jean-Jacques Bolens, préfet du district de Lausanne, représentant du Gouvernement vaudois, et aux tables d'honneur les autres hôtes de marque, les invités et les journalistes, ces derniers fort peu nombreux, il est vrai...

Avec un petit retard de 10 minutes sur l'horaire prévu, le président de l'Union suisse, M. Paul Schib, ouvre l'assemblée.

dans l'art d'allier l'utile à l'agréable. Nous apprécions le charme qui émane de cette belle ville de Lausanne et la joie, je dirais même l'art de bien vivre de ses habitants. En dépit du dynamisme et de l'affairisme qui accablent l'homme des temps modernes, Lausanne a su conserver son caractère de cité bâtie à l'échelle humaine. Je vous souhaite à tous, Mesdames et Messieurs, un séjour agréable et je forme tous mes vœux pour la pleine réussite de notre Congrès.

L'évolution de la situation économique au cours de ces dernières années a été caractérisée par des développements inattendus, conduisant rapidement d'un extrême à l'autre, ce qui ne facilite pas toujours la tâche

du chroniqueur chargé de faire le point de la situation ou d'en présenter une vue d'ensemble à un moment donné. Les mesures de lutte contre la surchauffe — ce fruit empoisonné de la longue période de haute conjoncture — prises par la Confédération le 20 décembre 1972 devaient en principe être appliquées jusqu'à fin 1975. Or, leur abrogation progressive avant cette échéance fut suivie de la mise en place, au cours de l'année écoulée, d'un programme de relance de l'économie qui entraînera un nouvel endettement des pouvoirs publics allant à l'encontre du désir de limitation des dépenses de l'Etat exprimé à plusieurs reprises par le peuple souverain lors de consultations et votations. La loi fédérale d'encouragement à la construction est née d'une impression, d'un sentiment général que la pénurie de logements allait s'aggraver d'année en année, en dépit du haut degré de production de l'industrie du bâtiment. Or, pour l'ensemble de la Suisse, on considère aujourd'hui que le nombre d'appartements non occupés couvre les besoins de plus d'une année. Par ailleurs, le ralentissement de la croissance démographique doit nous inciter à la modération dans ce domaine. L'évolution de la situation a en quelque sorte, et en peu de temps, désamorcé le brûlant problème de la réduction de la main-d'œuvre étrangère, allant même jusqu'à le résoudre dans certains cas. Le spectre du chômage, phénomène jusqu'ici inconnu des jeunes générations est apparu, pour ainsi dire du jour au lendemain, comme une réalité pesante. A l'année 1974, caractérisée par une pénurie extrême de crédits et de liquidités et une forte poussée des taux d'intérêt, a succédé un exercice 1975 marqué par des mouvements tout aussi forts, mais allant en sens contraire. Au vu d'impulsions contradictoires enregistrées en un si bref laps de temps, il n'y a rien d'étonnant à ce que le développement de la récession n'ait pas été, l'an dernier, apprécié à sa juste valeur par d'aucuns alors qu'il était surestimé par d'autres. Aujourd'hui, les économistes sont divisés : pour certains d'entre eux, la récession a atteint le creux de la vague, elle l'a même dépassé alors que d'autres pensent qu'une amélioration de la conjoncture se dessine déjà à l'horizon.

A mon avis, la récession conjoncturelle se trouve en ce moment dans une phase de transition, présentant des aspects positifs et négatifs à la fois. L'adaptation de notre économie à un monde en perpétuel changement impose des sacrifices. Elle peut se présenter sous des aspects différents,

Discours d'ouverture du 73^e Congrès Raiffeisen suisse

Monsieur le préfet,
Messieurs les invités,
Messieurs les délégués,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi une grande joie de pouvoir constater que vous avez répondu en aussi grand nombre à notre convocation au Congrès Raiffeisen de 1976. Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue. Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir tenir, une fois de plus, notre assemblée à Lausanne, cité réputée dans le monde entier en tant que ville de congrès par excellence, en raison des remarquables installations de son Palais de Beaulieu. Nous savons que nos amis de Suisse romande sont des maîtres

variant selon les régions, les branches d'économie et, très souvent même, les entreprises. Ainsi peuvent s'expliquer les interprétations contradictoires concernant la portée et la durée de la crise économique.

Le but final auquel tend toute la politique économique de la Suisse réside dans une croissance équilibrée, grâce à un taux d'emploi élevé de la main-d'œuvre indigène, à l'utilisation optimale des moyens de production disponibles et au maintien de prix aussi stables que possible. Il découle de cet objectif que les mesures gouvernementales en vue d'enrayer un nouvel effritement du niveau de l'emploi sont parfaitement justifiées, nécessaires même. On ne peut toutefois attendre que des impulsions nouvelles du programme conjoncturel des pouvoirs publics car, pour la Suisse, le stimulant de longue durée dont son économie a besoin restera toujours tributaire de la demande en biens et prestations de service en provenance de l'étranger.

D'éminents experts en économie estiment que la situation conjoncturelle se trouve à un tournant et que les difficultés résultant de la crise économique la plus aiguë que nous connaissions depuis la Seconde Guerre mondiale pourraient être peu à peu surmontées. Tous ces économistes sont d'accord sur un point — fait plutôt rare pour des spécialistes ! — l'économie de notre pays ne pourra plus rejoindre le rythme des années 70, ou en d'autres termes : pendant longtemps encore, il ne sera plus question d'une économie axée sur une demande excessive de main-d'œuvre et des offres d'emploi surabondantes. Ce revirement de la situation pourrait bien se répercuter dans les régions limitrophes, spécialement dans celles de montagne. En effet, le développement industriel de ces dernières années a été dû au fait que la main-d'œuvre était très recherchée. De nombreuses industries n'hésitèrent pas, durant la période de haute conjoncture, à transplanter partiellement ou en totalité leurs installations, soit à délaissier les grandes agglomérations au profit de régions qui purent ainsi compenser les conditions défavorables découlant de leur situation géographique par le réservoir de main-d'œuvre dont elles disposaient encore. Ces contrées doivent aujourd'hui faire face à une situation toute nouvelle. On peut s'attendre en effet à ce que la demande limitée de main-d'œuvre de ces prochaines années puisse être satisfaite par les centres qui offrent des conditions plus propices à l'implantation d'entreprises industrielles que

nos régions de montagne. L'économie de plusieurs cantons aura dès lors de très graves problèmes à résoudre si l'on ne parvient pas, par des initiatives et des impulsions nouvelles, à combler le vide ainsi créé par l'absence d'offres d'emploi. Nous invitons notamment la population et les autorités de ces régions à faire l'impossible dans la recherche de moyens susceptibles de stimuler leur développement. De nouvelles voies permettant d'assurer le nombre d'emplois indispensable aux travailleurs du lieu ou de la région devront peut-être être ouvertes. Il y a tout un travail de pionnier à faire, travail qui demandera beaucoup d'esprit d'initiative, de la réflexion ainsi que l'élaboration de plans et de projets à long terme.

La situation actuelle est une sorte de défi qui nous concerne tous. J'ai la conviction et le ferme espoir que nous pourrons le relever avec succès. Pour y parvenir, il faut que chacun de nous, à la place qui lui est assignée, assume sa part de responsabilité, non seulement envers lui-même mais encore envers son prochain.

Sur la longue route qui nous conduit du berceau à la tombe, nous n'avançons pas en voyageur solitaire, mais en tant que membre d'une communauté. L'individualisme à outrance doit faire place à un large esprit de coopération, de collaboration incitant à nous aider mutuellement. Ce sens de la responsabilité doit être maintenu non seulement au sein de la famille, mais encore et surtout dans nos relations d'affaires, dans nos entreprises et dans nos communes. Il ne doit pas être mis exclusivement au service de nos semblables, il faut encore le développer, le perfectionner, de façon à ce que les générations futures puissent en profiter également.

Nous devons assurer la conservation de l'image de la patrie suisse ainsi que de la conception helvétique de la vie, à l'intérieur de nos frontières aussi bien que dans les autres contrées du monde où s'étend notre influence. Nous aurons un jour des comptes à rendre non seulement de nos actes, mais encore de nos omissions.

Au terme de ces quelques considérations, je déclare ouverte la 73e as-

semblée des délégués de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen.

Avant d'éplucher l'ordre du jour, le président rappelle le souvenir des coopérateurs raiffeisenistes décédés depuis la dernière assemblée. Ils ont donné le meilleur d'eux-mêmes à une cause qui leur fut très chère tout au long de leur vie. En leur rendant un sincère hommage de reconnaissance, M. P. Schib assure leurs parents et amis que les disparus ne seront pas oubliés, car si les hommes passent, leurs œuvres demeurent.

Il a ensuite l'honneur et le plaisir de souhaiter une cordiale bienvenue aux nombreux hôtes de marque du Congrès Raiffeisen de 1976. En s'excusant de ne pouvoir les nommer tous, il relève toutefois la présence de :

M. David Blanchoud, président du Grand Conseil.

Le canton de Vaud a non seulement réservé un accueil chaleureux aux congressistes, il leur fait encore l'honneur de déléguer à leurs assises le premier magistrat de ce bon et beau pays de Vaud,

M. Jean-Jacques Bolens, préfet du district de Lausanne, représentant du Conseil d'Etat,

M. Willy Schreyer, directeur du siège de Lausanne de la Banque nationale suisse,

M. Daniel Bodmer, membre et *M. Bernard Muller*, directeur de la Commission fédérale des banques.

Le président salue également les délégués de nombreux services cantonaux et fédéraux, d'organisations professionnelles et économiques, sans oublier les représentants de la presse qu'il remercie tout spécialement pour leur bienveillance à l'égard de notre mouvement.

Les convocations à l'assemblée générale sont parvenues aux Caisses membres dans les délais statutaires. La validité de l'assemblée ne faisant l'objet d'aucune objection, on peut passer maintenant au point 2 de l'ordre du jour.

Constitution du bureau de l'assemblée

Les délibérations ont lieu en trois langues. La traduction simultanée en français est assurée par Mme Béatrice Fulda, Mlle Hélène Béguin et Mme Marianne Felder, et en italien par Mmes Patrizia Arcidiacono et Mirella

Choi, toutes interprètes professionnelles.

Conformément à l'article 13 des statuts, le président nomme *MM. Paul Puipe* et *Th. Wirth*, secrétaires de l'assemblée.

Vu le grand nombre et l'importance des objets à l'ordre du jour, il propose la nomination de huit scrutateurs qui sont confirmés sans opposition. Ce sont MM. :

Otto von Arx, gérant de la Caisse Raiffeisen d'Egerkingen / SO

Jean Kaiser, président de la Caisse Raiffeisen de Dussnang / TG

Otto Leu, président de la Banque Raiffeisen de Reinach / BL

Paul Meier, président de la Banque Raiffeisen de Gossau / SG

René Gretillat, gérant de la Caisse Raiffeisen de Coffrane / NE

Marcel Praplan, président du conseil de surveillance de la Banque Raiffeisen de Lens / VS

Jean-Pierre Vodoz, président de la Caisse Raiffeisen de La Tour-de-Peilz / VD

Remo Giudicelli, président de la Caisse Raiffeisen de Gordola / TI.

cier à ces assises annuelles, dont nous mesurons toute l'importance, tant pour vous accueillir en terre vaudoise que pour rendre hommage à votre activité, activité qui se déploie depuis de longues années déjà, bénéfique et sûre, traditionnelle et novatrice, contribuant avec générosité et altruisme à la promotion du bien-être de notre peuple, à l'humanisation de ses conditions de vie et au maintien de ces valeurs morales et sociales qui ont cimenté la cohésion du peuple suisse et assuré la continuité de notre pays et de ses institutions.

C'est pourquoi, au nom des hautes autorités vaudoises, je vous souhaite une très cordiale bienvenue et en vous exprimant notre gratitude pour avoir bien voulu choisir, comme lieu de rencontre, ce pays de Vaud. En cela, nous voulons y voir, de la part de la grande alliance raiffeiseniste, un geste de plus, évident et convaincant, de compréhension et de fidèle amitié confédérales.

Le Pays de Vaud se présente à vous, avec sa géographie, son histoire, ses paysages, dont la sauvegarde nous cause parfois quelques soucis ; notre canton se présente à vous avec sa population et ses gens de bonne volonté, qui font de leur mieux pour parer aux difficultés du moment, tout en ménageant des perspectives d'avenir équilibrées et profitables pour le bien commun. A cet égard, je pense que nous ne saurions mieux faire que de nous inspirer de vos principes et de votre expérience, dans tous les domaines d'ailleurs, principes et expériences qui constituent une grande leçon d'esprit de service et de synthèse, de prévoyance et de solidarité, de désintéressement et de sens communautaire.

Je tiens à rappeler aussi combien le mouvement Raiffeisen a été profitable à la campagne vaudoise et, à cet égard, il convient de rendre justice à l'initiative clairvoyante de son promoteur, le pasteur Rochat qui, dès 1906, dans sa paroisse de Valeyres-sous-Rances, a créé la première Caisse de crédit mutuel, à une époque où notre agriculture était lourdement obérée, paralysée par des charges hypothécaires pratiquement inextinguibles, par des cautionnements imprudents et désordonnés. Cet homme et ses continuateurs sont pour beaucoup dans l'assainissement et la promotion de l'exploitation agricole, dans la solution et la satisfaction apportées aux besoins courants des crédits d'exploitation et des crédits d'acquisition. En cette circonstance, nous nous devons de ne pas l'oublier.

Par ailleurs, il est fatal que la vie de notre pays, comme la vie de chacun



Entre Chardonne et La Tour-de-Peilz, les atomes crochus ne manquent pas.

Allocution de bienvenue du représentant du Conseil d'Etat

Le président a maintenant le grand honneur de donner la parole à M. Jean-Jacques Bolens, préfet du district de Lausanne, chargé d'apporter aux congressistes le message du gouvernement et du peuple vaudois :

« Mesdames,
Messieurs,

Le 23 mai 1955, les délégués de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel Raiffeisen tenaient leurs assises à Lausanne.

Déjà à cette époque, le Gouvernement vaudois m'avait fait l'honneur de le représenter auprès de vous. A mon arrivée à la séance d'ouverture, je fus accueilli par un Raiffeiseniste efficace et convaincu, membre du Conseil d'administration, feu Samuel Chevalley, alors conseiller national, à Chex-

bres. Ce fut d'ailleurs lui qui voulut bien traduire mon allocution. Par la suite, Samuel Chevalley devint préfet de Lavaux.

Si je rappelle ce fait, c'est pour dire que j'ai gardé le meilleur des souvenirs de notre rencontre de 1955 et que je tenais à saluer la mémoire de celui des vôtres qui fut mon collègue plusieurs années et devint un fidèle ami. Ainsi, deux préfets vaudois, à des titres bien divers, furent associés à des réunions de la communauté raiffeiseniste. On pourrait presque y voir une prédestination, voire une tradition, puisque Frédéric-Guillaume Raiffeisen fut, lui aussi, dès 1848, préfet de Flammersfeld et de Heddesdorf.

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud ne pouvait manquer de s'asso-



Mesdames et Messieurs,

Vous avez affirmé des principes économiques et sociaux. Vous les avez concrétisés avec succès parce qu'ils correspondaient à une réalité profonde et quotidienne de la vie professionnelle, familiale et locale. Vous avez eu un programme d'action que vous avez accompli, parce qu'il visait à donner aux hommes, par esprit d'entraide, le sens de leurs responsabilités, mais aussi la joie des accomplissements. Vous avez su donner aux êtres la conscience que le destin de chacun, avec ses joies et ses peines, est inséparable du destin de notre peuple avec son présent et son avenir.

Je fais les vœux les meilleurs pour la réussite de vos activités futures et la réalisation heureuse des buts qui sont les vôtres et que le sens que vous avez de votre devoir vous a commandé d'atteindre.

Je vous souhaite un très bon séjour dans ce Pays de Vaud. »

Le message du préfet Bolens est accueilli par de longs et vibrants applaudissements.

Au nom des délégués, le président Schib remercie le distingué représentant du Gouvernement cantonal.

Il est reconfortant de se trouver en compagnie d'un magistrat qui ne se contente pas de réciter un banal « cha-pelet » de vœux et souhaits. Sa profonde connaissance de nos Caisses et des principes qui les régissent nous ont valu l'aubaine d'un exposé bref, mais complet de ce qui forme l'essence même — et donc la raison d'être — de la coopérative d'épargne et de crédit conçue par le génial « collègue » rhénan, le bourgmestre (fonction qui correspond à celle de nos préfets vaudois) Frédéric-Guillaume Raiffeisen.

* * *

Avant de passer à l'objet suivant de l'ordre du jour, le président tient à déterminer bien nettement la procédure à suivre pour les votations. Aux termes de l'article 14, alinéa 3 des statuts de l'Union, les élections et les votes ont lieu à main levée. Un cinquième des délégués présents peut cependant exiger le vote au bulletin secret.

La faculté de s'exprimer sur ce point n'étant pas utilisée, l'assemblée approuve tacitement le vote à main levée.

des nôtres, subissent les contrecoups des idées et des faits qui se produisent et se manifestent dans le monde, ainsi que de ces grands mouvements cycliques qui, trop souvent, animent, bouleversent et transforment l'existence des peuples et des êtres. Cela ne veut pas dire que nous devions y rester insensibles. Mais ce serait une erreur très grande aussi que de s'y intégrer par esprit d'imitation ou par fausse conception du progrès. Il convient, en tout cela, d'être attentif à toutes ces mutations, et de les accepter, s'il y a lieu, selon une mesure qui soit conforme à l'esprit qui a permis, jusqu'ici, à notre peuple de survivre au milieu d'événements qui, souvent, ont changé la face des choses. Aussi, plus que jamais, ce sens de la communauté, de cet esprit de solidarité et de compréhension dont je parlais tout à l'heure, ce sens de la mesure humaine, sont des plus nécessaires, car ils assurent l'équilibre de toutes ces forces antagonistes qui sont propres, d'ailleurs, à tous les individus comme à toutes les collectivités, cet équilibre, dis-je, qui permet d'apporter le correctif indispensable aux conditions paradoxales dans lesquelles les peuples vivent aujourd'hui.

En effet, on en vient à constater que, trop souvent, la condition de l'homme actuel n'est pas tant de lutter pour vivre que de se débattre pour survivre. Trop fréquemment, le perfectionnement d'une technique ou d'une institution aboutissent à une standardisation de l'existence, à une mise en condition humaine de la vie des êtres et à une véritable colonisation de leur pensée et de leurs possibilités d'épanouissement.

Le mouvement Raiffeisen suisse en 1975

M. A. Edlmann, Dr en droit, directeur de l'office de révision, présente son rapport.

Mesdames,
Messieurs,

L'année 1975 peut, dans l'ensemble, être qualifiée de très bonne pour le mouvement Raiffeisen suisse. Certes, le développement de la somme des bilans, comparé à celui de l'exercice précédent, n'a pas entièrement répondu à notre attente. En revanche, les bénéfices réalisés par la plupart des institutions affiliées furent pour nous une très agréable surprise.

Le nombre des nouvelles Caisses admises au sein de l'Union suisse a été de 8, à la suite de la fondation de 7 nouvelles institutions et de l'adhésion d'une ancienne Caisse de crédit mutuel valaisanne. Nous accueillons toujours avec plaisir et nous encourageons les initiatives prises en vue de la création d'une nouvelle coopérative d'épargne et de crédit, lorsqu'elles sont l'émanation de la volonté bien arrêtée d'entraide de la population

de localités encore dépourvues de banques et pour autant que les conditions indispensables à la création et au développement harmonieux d'une telle institution soient remplies. Ces conditions ne sauraient toutefois être exprimées en chiffres seulement (par exemple par le nombre d'habitants, etc.) même si nous sommes d'avis que là où la configuration géographique le permet, la réunion de plusieurs petites communes en une seule Caisse est préférable à un éparpillement par trop accentué des forces. La population de toutes les petites communautés rurales, notamment de celles qui se trouvent à l'écart des centres et des grandes voies de communication, doit pouvoir, elle aussi, bénéficier des avantages offerts par un établissement bancaire local, si modeste soit-il, à même de coopérer à l'amélioration de sa situation financière, économique et sociale. La Caisse locale d'épargne et de crédit peut contribuer à rendre toujours plus digne d'être vécue la vie des habitants de nos localités et vallées les plus belles parfois, mais aussi les plus isolées de notre pays.

Le parfait accomplissement des tâches matérielles, sociales et éthiques de la Caisse Raiffeisen, de la plus petite à celle qui embrasse le cercle d'activité le plus étendu, dépendra dans une très forte mesure du degré de participation de la population aussi bien au sociétariat qu'à toute l'activité de l'institution. L'effectif des membres a atteint l'an dernier 190 300 coopérateurs, soit environ 7000 de plus que l'année précédente. Il ne représente toutefois que 8 % de l'ensemble de la population des communes dans lesquelles Caisses et Banques Raiffeisen exercent leur activité. C'est dire que celles-ci disposent encore de grandes réserves qui ne demandent qu'à être mises à contribution. Je félicite les Caisses et Banques Raiffeisen qui sont parvenues à gagner au sociétariat 25 % et même plus de la population de leur circonscription coopérative. En tant que « supporters » solidairement responsables de leurs engagements, ces membres voueront un intérêt particulier à l'heureux développement de leurs institutions. La coopération est une forme d'activité économique centrée moins sur des préoccupations d'ordre matériel (rendement le plus élevé, etc.) que sur l'esprit d'entraide.

Il serait souhaitable qu'à l'avenir les femmes soient conviées à partager les responsabilités de la coopérative Raiffeisen locale en y adhérant comme sociétaires, et cela dans une mesure encore plus forte que jusqu'ici. Et avec une joie chaque fois renouvelée, je constate, lors de la participation à de nombreuses assemblées, que la jeunesse s'enthousiasme de plus en plus pour les idées et les conceptions coopératives de Raiffeisen.

1975 est entrée dans l'histoire comme l'année de la première et forte récession de l'époque d'après-guerre, concrétisée par l'introduction d'horaires de travail réduits dans de nombreuses entreprises et par le nombre — jamais atteint depuis le dernier conflit — de 30 000 chômeurs complets. On pressentait, il est vrai, que la période précédente de haute conjoncture, de surchauffe de l'économie ne durerait pas éternellement et qu'une normalisation de la situation devait intervenir un jour ou l'autre. Toutefois la cassure s'est produite abruptement et par trop massivement en ce qui concerne certains champs d'activités. « A quelque chose malheur est bon » dit un vieux proverbe. Comblés, gâtés même par la haute conjoncture, les hommes de notre temps avaient peut-être besoin de ce signal d'alarme sonnante le rappel des valeurs éthiques qui doivent inspirer

leur activité et leur permettre d'atteindre le but final de la destinée humaine.

Les Caisses Raiffeisen suisses ont-elles été touchées par la récession de l'économie de notre pays ? Que nous disent à ce propos les chiffres exprimant leur développement matériel ? Il est bien entendu que ceux qui concernent la banque centrale ne sont pas compris dans mes données. Proclamés tout à l'heure par le directeur de ce département, ils sont cependant, en bonne partie aussi, le reflet du développement des Caisses Raiffeisen.

Le passif des bilans confirme l'exceptionnelle constance de la progression des fonds confiés par le public. En effet, au cours des 5 dernières années, les dépôts sous forme de carnets d'épargne, d'obligations, de comptes de dépôts et de comptes courants ont progressé régulièrement de plus de 10 %. Même en 1974, année qui fut caractérisée par une course aux investissements, un afflux fort modeste des capitaux confiés aux banques et des taux poussés concédés à certains placements, l'accroissement des capitaux des Caisses Raiffeisen fut, une fois de plus, supérieur à 10 %, ou plus exactement de 11 %. Ce niveau fut atteint de nouveau en 1975 et au 31 décembre dernier les fonds du public figuraient par 8 milliards de francs dans le bilan global de 8,5 milliards.

Ces chiffres attestent que, l'esprit d'épargne — qui se traduit tout naturellement par la ferme volonté de constituer des réserves — est toujours bien ancré dans les couches de la population qui constituent la grande armée des épargnants raiffeisenistes du pays. Aussi bien durant les années de haute conjoncture qu'en période de récession économique, la prévoyance personnelle est le prolongement tout naturel d'une conception saine de l'existence et d'un comportement sage et réfléchi. La dépréciation massive de la valeur intrinsèque de notre monnaie n'a pas eu raison de cette volonté d'épargner ; elle n'a pas non plus incité nos déposants à chercher refuge dans les valeurs réelles dont l'excellence a du reste été remise en question par la récente évolution de la situation économique. Cette récession n'est même pas parvenue à les plonger dans l'angoisse ou à les pousser à des actes irréfléchis. Il est intéressant de relever dans cet ordre d'idées que les taux élevés offerts n'ont pas entraîné de notables conversions de placements des clients des Caisses Raiffeisen. En dépit du 8 % concédé aux obligations, la progression des dépôts d'épargne a été de 7,96 % en 1974. Elle fut supérieure

encore en 1975, soit de 9,5 % contre une augmentation des obligations de caisse de 15,38 % en 1974 et de 18,05 % en 1975.

Le développement relativement constant enregistré au cours des deux exercices 1974/75, lesquels sont pourtant considérés dans le secteur bancaire comme caractérisés par des tendances nettement opposées, est dû peut-être au fait que la récession n'a pas déployé à la campagne des effets aussi massifs, ceci pour la bonne raison que la haute conjoncture ne s'y était jamais manifestée avec la même acuité que dans les régions urbaines.

Dans nos Caisses Raiffeisen, l'accroissement des dépôts d'épargne n'a été influencé de sensible façon ni par la haute conjoncture ni par la récession économique. Nos épargnants sont toujours restés des clients fidèles, éprouvés. Ils mériteraient donc une récompense. Je ne vous cacherais pas cependant qu'une nouvelle et sensible baisse du taux de l'épargne est inévitable, à la suite de la décision prise un peu prématurément par les banques de ramener à 5 ¾ % — voire à 5 ½ % — le taux hypothécaire, décision à laquelle nous avons dû, bon gré mal gré, nous rallier. Je suis convaincu qu'une stabilisation provisoire à 6 % du taux hypothécaire eût été raisonnable et justifiée avec, comme corollaire, un taux d'épargne d'au moins 4 ½ % à 4 ¾ %. Malgré leurs frais généraux toujours modestes, nos Caisses Raiffeisen doivent absolument maintenir un écart de 1 ¼ % entre ces deux catégories de taux. Durant



Dans l'attente de l'ouverture des portes, un bon cigare est toujours apprécié.

les années qui furent dominées par les tendances inflationnistes, la dépréciation de la monnaie a, temporairement, été de plus de 10 %. A ce moment-là le taux de 5 % offert à l'épargnant était inférieur à la moitié du pourcentage de dévaluation de la substance, donc du capital. Une amélioration de cette rémunération à l'épargne était à cette époque entravée par la limitation du crédit. Aujourd'hui, l'épargnant est le grand perdant de la période de récession, après avoir été aussi celui des bonnes années. Est-il permis de se jouer ainsi de l'esprit, du sens de l'épargne de notre population, de cet esprit qui est un capital si précieux pour l'économie de notre pays ?

Les effets du brusque passage de la haute conjoncture à la période de récession économique ont par contre marqué l'évolution de l'actif des bilans de nos Caisses Raiffeisen. Plus de 60 % de l'excédent des capitaux frais confiés à nos institutions (800 millions de francs) ont été transmis à la banque centrale. 80 millions ont servi à l'amortissement des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent à la suite de la contraction des réserves de liquidités et 405 mio de francs ont été placés sous forme de comptes à vue ou à terme, ce qui veut dire qu'un montant total de 485 millions de francs n'a pas pu être investi dans les circonscriptions coopératives de nos institutions.

En 1974, les crédits de la banque centrale avaient permis à de nombreuses Caisses de vaincre les difficultés causées par le resserrement de leur capacité de paiement. En sens inverse, la plupart des institutions affiliées furent heureuses de pouvoir placer à la banque centrale, sans limitation quelconque, les fonds qu'elles ne parvinrent pas à utiliser sur place en 1975. On peut donc dire que la récession économique a donné un fort coup de frein à l'activité d'investissement dans nos communes rurales. Le poste « Placements hypothécaires » s'est accru de 8,25 % seulement, contre 12,11 % en 1974. En chiffres absolus, la progression est de 360 mio de francs (496 mio l'année précédente). La consolidation de crédits de construction contribua dans une forte mesure au renforcement de cette position du bilan. Les crédits de construction octroyés durant l'année sous revue accusent, en revanche, une nette baisse. Leur nombre a été ramené de 6015 à 5489 pour un montant accordé qui a fléchi de 634 à 488 mio de francs, alors que le nombre total des crédits ouverts a reculé de 5615 à 4863 et le montant global des limites de crédit de 497 à 349 mio. En 1975, le nombre des crédits de construction affectés au finan-

cement de maisons monofamiliales a été supérieur à la moitié du nombre total de comptes. Ils portaient sur une limite de crédit correspondant exactement au 50 % des montants octroyés.

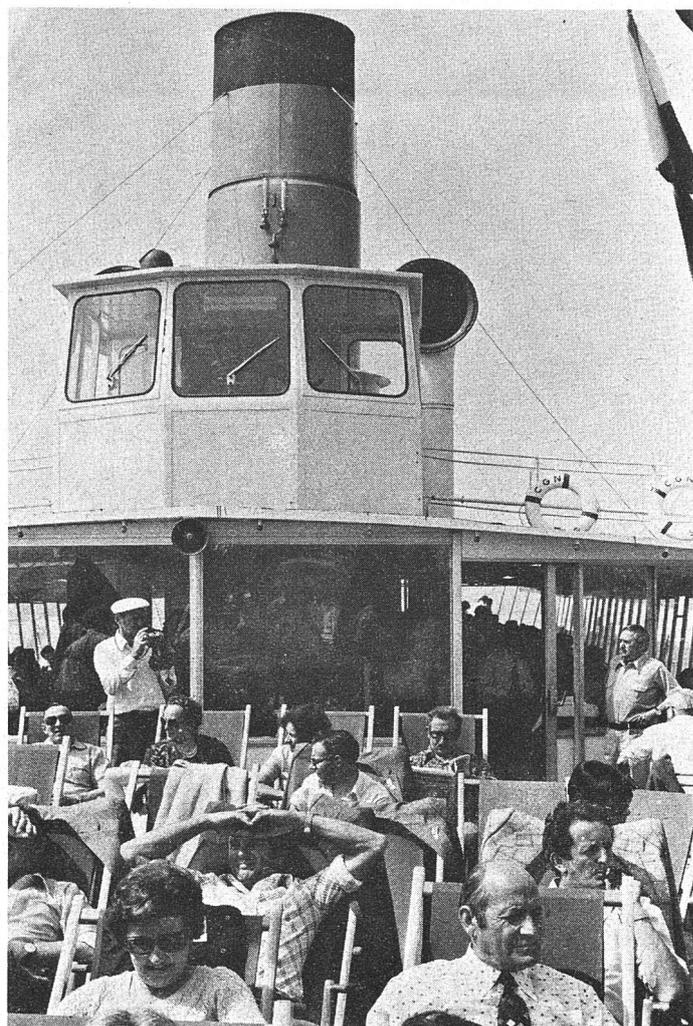
Les avances aux communes et autres corporations de droit public accusent, elles aussi, une progression inférieure, (soit 5,72 %) à celle de 1974 (11,77 %). Ces chiffres expriment la politique d'attente certaine régnant également dans le secteur public depuis le début de la récession. Par ailleurs, des projets destinés à stimuler l'économie, n'étaient pas encore établis ou sur le point d'être mis à exécution. Leurs effets se feront sentir au plus tôt dans le courant de l'année 1976 car, dans l'intervalle, de nombreuses Caisses Raiffeisen ont fait usage de la possibilité offerte par la Banque nationale sous forme de réescompte de rescriptions émises par les communes emprunteuses, pour le financement de crédits destinés à la création de nouvelles occasions de travail.

Le compte d'exploitation de 1975 des Caisses Raiffeisen présente des

résultats satisfaisants. Après une alimentation substantielle des réserves spéciales, un bénéfice net de 27,8 mio de francs a pu être versé aux réserves ouvertes. Cette attribution est de 22,48 % supérieure à celle de l'exercice précédent. Le bon rendement annuel a renforcé d'heureuse façon les bases financières, grâce auxquelles nos institutions pourront affronter sans crainte des années peut-être plus difficiles encore tout en étendant sans cesse la gamme des prestations de service offertes à leurs membres et clients.

En ma qualité de directeur de l'Office de révision, je puis déclarer que les bilans de toutes les institutions affiliées sont intacts.

Les résultats de l'exercice 1975 confirment que le développement régulier et réjouissant du mouvement Raiffeisen suisse n'a pas été entravé par la récession. Cet heureux essor ne se limite pas aux prestations matérielles seulement, il est complété encore par le rayonnement toujours plus grand de forces morales, dont l'apport a été décisif dans la lutte contre l'inflation d'abord, puis dans celle imposée l'an



En croisière sur le bleu Léman...

dernier par le fléchissement de l'activité économique du pays. Le danger d'appels renouvelés à l'Etat est tout particulièrement grand dans les périodes de récession. Les partisans de l'économie libre succombent aussi à cette tentation. Le mouvement Raiffeisen suisse avec ses 1175 Caisses coopératives a l'ambition d'aviver sans cesse l'esprit d'entraide de cercles toujours plus étendus de la population. Il attend, non, il exige, de ses adhérents, et tout particulièrement des 10 000 collaborateurs des comités de direction et des conseils de surveillance, un sens inné de la responsabilité, de la responsabilité envers soi-même d'abord, de la coresponsabilité à l'égard de ses semblables ensuite. Renforcer sans cesse la volonté d'entraide.

l'esprit de coresponsabilité est certainement une des nobles tâches des coopératives Raiffeisen qui mérite bien d'être estimée à sa haute et juste valeur.

Mesdames,
Messieurs,

Je remercie très sincèrement tous les artisans de ces succès : les collaboratrices et les collaborateurs qui œuvrent au sein de nos Caisses et des fédérations régionales, les membres des conseils d'administration et de surveillance de l'Union, notre personnel et notamment nos réviseurs.

Je forme le vœu que ce réjouissant esprit de collaboration, auquel le mouvement Raiffeisen suisse doit le plus

clair de son essor continu reste, à l'avenir encore, son compagnon de route éprouvé et fidèle.

* * *

Tourné vers le rapporteur, le président Schib déclare :

« Je vous remercie, M. le directeur Edelmann, de votre excellent rapport. Votre esprit d'à-propos vous a permis de définir avec toute la clarté désirable la position de notre mouvement dans un monde en perpétuelle mutation. Je profite de l'occasion pour vous remercier très sincèrement aussi de votre féconde activité au service du mouvement Raiffeisen suisse tout entier. »

Présentation des comptes annuels de 1975 de la banque centrale

M. Joseph Roos, directeur de la banque centrale, donne lecture de son rapport.

Mesdames, Messieurs,

L'abondance de capitaux enregistrée au cours des derniers mois de l'exercice 1974 a encore marqué de son empreinte toute l'année 1975. Cela nous a valu un afflux d'argent que nous n'avions jamais connu dans le passé et qui s'est traduit par une *augmentation de la somme du bilan* de 423 millions de francs ou de près de 25 %. Durant le même laps de temps, la Suisse a été éprouvée par la récession mondiale qui a soumis notre économie à une rude épreuve. La Confédération, les cantons et les communes ont sans hésitation participé à l'assouplissement de la situation en accélérant la préparation et l'exécution de projets de construction des pouvoirs publics.

Ainsi, *l'activité de crédit* fut vive durant toute l'année. *Nos promesses d'avances aux Caisses Raiffeisen*, portant sur des sommes importantes, furent très peu utilisées. Grâce au réjouissant accroissement du volume des dépôts du public, les Caisses disposaient d'importants capitaux qui leur permirent non seulement de réduire leurs dettes à la banque centrale, de 113 à 35 millions de francs, mais encore d'augmenter, conjointement, de 386 mio de francs leurs placements à terme. Le montant total des *crédits accordés aux particuliers et aux communes* était élevé ; il ne fut dépassé qu'une fois en 1972, année record pour notre mouvement. Selon le bilan,

nos avances n'ont augmenté que de 20 millions de francs. En réalité, nous avons versé beaucoup plus, car les Caisses affiliées reprurent chaque mois des prêts hypothécaires et des avances aux collectivités de droit public portant sur plusieurs millions de francs : une prestation de service de l'Union qui mérite d'être signalée.

Parmi les demandes de crédits des particuliers, celles provenant des agriculteurs ont augmenté considérablement, après plusieurs années de déclin. La plus grande partie des nouveaux crédits fut accordée aux communes. En deuxième position, nous trouvons les constructions de logements, comprenant surtout les maisons monofamiliales. La construction de maisons multifamiliales a fortement diminué en raison des excédents de logements libres. De nombreuses demandes de crédits pour des rénovations et des transformations d'immeubles nous ont été présentées. Nous leur avons voué une attention toute particulière. Comme cela fut le cas jusqu'à présent, nous ne finançons pas la construction de blocs locatifs démesurés, d'entreprises artisanales, d'hôtels saisonniers, etc. Nous sommes et voulons rester la banque des Caisses Raiffeisen et des classes moyennes.

Grâce à l'augmentation générale des liquidités, le niveau des taux d'intérêt a baissé pendant l'année 1975. Ainsi nos taux pour les obligations de caisse ont été réduits à six reprises, de 8 % à 5 ½ %. Les débiteurs hypothécaires ont également tiré profit de l'évolution de la situation, les taux de leurs comptes ayant baissé de 7 ½ % à 6 ½ % - 6 % en 1975. Au premier

semestre 1976, le 5 ¾ % est, pour ainsi dire, devenu le taux quasi uniforme. L'écart, fort peu équitable il est vrai, entre les taux d'intérêt des anciennes et ceux des nouvelles hypothèques a presque complètement disparu. Cette évolution a été bien accueillie par les propriétaires et les locataires. En ce qui nous concerne, la satisfaction engendrée par les services ainsi rendus a été quelque peu mitigée par la réduction de la marge d'intérêt qui en est résultée. Les obligations de caisse et les dépôts à terme à taux élevés grèveront lourdement, à l'avenir encore, notre compte de profits et pertes. Une partie de ces charges seulement sera compensée par le rendement élevé des titres.

Durant l'année sous revue, les dépôts de la clientèle de la place de Saint-Gall ont augmenté de 26 millions de francs. La progression est de 2 ½ fois supérieure à celle de 1974 et de 5 fois supérieure à l'augmentation de 1973.

Notre *bénéfice net* fut néanmoins satisfaisant malgré la baisse générale des taux d'intérêt, grâce surtout aux dépôts à court terme réservés au déroulement des crédits accordés, et qui purent être placés à des taux rémunérateurs. En revanche, la forte augmentation de 1 million à 11 millions de francs des *frais généraux* saute aux yeux. Nous espérons pouvoir freiner ce développement. Au compte de pertes et profits, le *produit des titres*, de 37 millions de francs, est particulièrement frappant car il est presque trois fois supérieur à celui de 1974. Ce fort rendement provient, d'une part, de l'augmentation de 370 millions de

francs de l'état des titres en portefeuille. D'autre part, les *amortissements sur titres*, prélevés sur le bénéfice brut de l'exercice, ont été plus faibles qu'en 1974. Nous devons longtemps encore vouer toute notre attention à l'assouplissement de ce poste prépondérant du bilan. Nous consacrons chaque année de fortes sommes à l'amortissement des titres nouvellement acquis, simplement pour les ramener à la valeur comptable, élevée encore, des anciens papiers-valeurs. Un amortissement d'un pourcentage de tous les titres en portefeuille impliquerait en ce moment un gain préalable de 11 millions de francs, impossible à réaliser dans les circonstances présentes. Nous ne devons pas négliger non plus la constitution d'*autres provisions* indispensables, qui doit aller de pair avec l'amortissement des titres. Ces provisions doivent être complétées chaque année au rythme de l'accroissement des avances consenties par l'organisation tout entière.

En tant que gérants des *réserves de liquidités* de tout le mouvement, le maintien de disponibilités suffisantes restera toujours notre grand souci. Nous avons pu constater que les engagements souscrits par nos Caisses du fait des crédits accordés mais non encore utilisés étaient très importants et qu'ils ont même tendance à augmenter constamment. La banque centrale se trouve dans une situation identique. Un resserrement du marché des capitaux entraînerait certainement une forte demande de crédits des Caisses Raiffeisen. La moitié d'entre elles environ a du reste déjà tenu à assurer ses arrières par l'ouverture d'importantes limites de crédits. C'est pourquoi à l'échelon de l'organisation tout entière de fortes réserves de liquidités sont tout simplement indispensables. Elles sont constituées de façon prépondérante par les avoirs en banque à terme et les titres. Ces deux postes accusent une augmentation globale de 460 mio de francs. Grâce au fort afflux d'argent frais, l'alimentation de cette réserve a pu se faire sans difficultés au cours de l'exercice sous revue.

Le service des paiements de la banque centrale et des Caisses affiliées accuse un nouvel élargissement aussi bien du nombre des opérations traitées que des montants en jeu. Nous tenons beaucoup à la prompt exécution des ordres de bonification à destination du pays et de l'étranger. Pour atteindre ce but, nous travaillons étroitement avec d'autres groupements bancaires qui sont actuellement préoccupés par la réalisation de divers

projets. Il s'agit notamment du traitement électronique des paiements de salaires et d'autres bonifications à destination de la Suisse et de l'étranger. Un nouveau traitement du service des chèques est également à l'étude. La solution finale prévoit des communications électroniques entre l'Union suisse et les Caisses Raiffeisen. En tant que banque centrale, nous désirons vivement bénéficier de tous les avantages des techniques modernes afin de garantir, à l'avenir encore, la compétitivité des Caisses Raiffeisen.

En guise de conclusion, je puis déclarer que l'année 1975 a été bonne pour la banque centrale. Vous pourrez vous en convaincre par la lecture du chapitre qui lui est réservé dans notre rapport annuel. Les tableaux qui y figurent permettent de se faire une idée plus précise de la marche des affaires au cours des 3 dernières années. Le rendement a été satisfaisant malgré les taux d'intérêt élevés bonifiés aux Caisses Raiffeisen. Le fort afflux de capitaux nous a permis de renforcer sans peine nos réserves de liquidités qui peuvent être qualifiées d'excellentes. Non seulement nous n'avons subi *aucune perte*, nous pouvons dire encore, sans vaine gloriole, que notre clientèle mérite tous les éloges. En fin d'année, 5 débiteurs seulement étaient en poursuites pour des intérêts et des amortissements en souffrance d'un montant total de 12 000 francs. Si nous ajoutons encore que nous traversons une période de récession économique et que plus de 700 mio de francs sont investis sous forme de prêts et crédits, nous pouvons bien dire que ces deux modestes chiffres sont le plus convaincant label de qualité de nos placements. Aucune *difficulté de location* d'immeubles ou de logements hypothéqués n'a jusqu'ici été portée à notre connaissance.

Comme nous l'avons déjà mentionné, de nombreux et importants engagements ont été souscrits par les Caisses Raiffeisen et la banque centrale par l'octroi de prêts et crédits accordés qui n'ont pas encore été honorés jusqu'à ce jour. L'afflux de capitaux frais a été faible ces derniers mois. Nous recevons chaque jour de nouvelles demandes de crédit. Nos bonnes liquidités nous permettent d'intervenir encore de façon active dans ce domaine. J'ajouterai toutefois que nous tenons nos capitaux en réserve pour de bons clients de nos Caisses ou des personnes susceptibles de le devenir. Nous ne voulons pas accorder sans autre notre appui à des requérants qui ne sont pas domiciliés dans la circonscription coopérative de

l'une de nos Caisses, car nous sommes d'avis que l'argent dont nous disposons doit en premier lieu être investi dans le vaste cercle de notre famille Raiffeisen. Dans cet ordre d'idées, je tiens à rappeler que la banque centrale accorde la priorité aux avances sur nantissement de dépôts à terme de ses Caisses affiliées. Ce n'est qu'une fois cette possibilité épuisée qu'elle accorde, sur demande, des prêts et crédits directs aux particuliers et aux communes. Grâce à cette politique de crédit, je puis déclarer qu'à fin 1975 87 % de tous les dépôts des Caisses Raiffeisen étaient placés sous forme d'avances à leurs clients ou à des personnes domiciliées dans leurs cercles d'activité. *L'argent du village reste donc au village.*

La baisse rapide et massive du niveau des taux d'intérêt nous a causé un sensible manque à gagner. Nous songeons aussi aux entraves portées à l'adaptation des taux des prêts hypothécaires et des avances aux communes, au fléchissement des taux des placements bancaires à court terme, etc. La banque centrale a subi les contre-coups de cette évolution. Elle a trois fois plus de dettes à taux fixes (obligations et placements à terme) que de dépôts à taux variables (épargne, comptes de dépôts, comptes courants, etc.). Cette relation est assez exactement inverse pour nos Caisses Raiffeisen qui, de ce fait, peuvent faire face plus aisément à l'évolution de la situation. La banque centrale dut rechercher son salut dans la réduction des taux alloués aux Caisses Raiffeisen. Soyez cependant assurés qu'elle se laisse toujours guider par un esprit coopératif du meilleur aloi : elle donne autant que possible aux Caisses affiliées et ne veut gagner que ce qui lui est absolument nécessaire à la couverture des charges d'une banque centrale forte, à même d'offrir aux Caisses affiliées l'appui et le soutien dont elles ont besoin.

Nous remercions toutes les Caisses Raiffeisen de leur agréable et amicale collaboration. Nous estimons aussi à sa juste valeur la compréhension dont elles font preuve lorsque nous leur adressons une demande, un vœu. Dans notre activité, nous sommes tributaires des renseignements qu'elles nous donnent, notamment en nous tenant régulièrement au courant du volume des engagements qu'elles ont contractés, renseignements qui seuls nous permettent de nous rendre compte de la situation réelle de l'ensemble du mouvement. Nous formons le vœu que nos Caisses accordent toujours la priorité au maintien de liqui-

dités suffisantes et ne fassent aucune promesse de crédit lorsqu'elles ne disposent pas des fonds nécessaires à l'écoulement normal des opérations ainsi financées. Je remercie tout particulièrement tous les membres des conseils de l'Union de leur collaboration précieuse et désintéressée ainsi que de la confiance qu'ils nous témoignent.

Je suis persuadé que les Caisses Raiffeisen suisses pourront surmonter sans heurts et sans dommages la période actuelle de récession économique, car je suis entièrement convaincu

de l'excellence de leurs principes fondamentaux éprouvés.

Le président remercie M. J. Roos de son intéressant rapport sur l'activité déployée par la banque centrale tout au long d'un exercice qui tint en réserve son lot d'embûches et de difficultés. Il exprime également au directeur de notre chambre de compensation financière la reconnaissance de tous les Raiffeisenistes du pays pour son zèle et pour l'excellent travail fourni.

Rapport et propositions du conseil de surveillance

M. René Jacquod (Bramois / VS) présente son rapport en français. Le texte allemand avait été remis préalablement aux délégués de Suisse alémanique.

Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le conseil de surveillance de l'Union suisse, en collaboration avec la fiduciaire Revisa S.A., a procédé à la vérification des comptes 1975 de la banque centrale. Il a aussi contrôlé l'activité de l'office de révision.

Ayant accompli son mandat, le conseil de surveillance peut présenter le rapport que voici à l'assemblée des délégués de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen.

1. Banque centrale

Le bilan, au 31 décembre 1975, est de fr. 2 161 210 334.57 contre fr. 1 738 206 270.25 en 1974. L'augmentation est de fr. 423 004 064.32, ce qui représente la plus forte augmentation de bilan jamais enregistrée par la banque centrale.

Les éléments d'actif et de passif concordent avec les sommes des livres comptables. Les avoirs à terme et à vue des caisses affiliées représentent la somme de fr. 1 912 821 577.52, en augmentation de fr. 385 900 756.06 sur l'année 1974.

Le contrôle des actifs a prouvé que les placements de fonds confiés à la banque centrale sont tous de premier ordre et offrent ainsi une totale sécurité aux déposants.

Le compte de profits et pertes, avec le solde reporté de 1974 et après les

amortissements d'usage, boucle par un bénéfice de fr. 4 801 723.84 contre fr. 4 357 563.40 en 1974.

Nos travaux de contrôle de fin d'année ainsi que nos inspections en cours d'exercice nous donnent l'assurance que le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1975 sont bien exacts.

2. Office de révision

A l'occasion de nos contrôles, nous avons examiné de nombreux rapports de révision des Caisses locales ainsi que l'exige l'art. 20 des statuts de l'Union suisse. Ce contrôle nous a permis de nous renseigner sur l'activité de l'office de révision.

Les tâches de cet office, clé de voûte de tout le mouvement suisse, deviennent, chaque année, plus importantes et exigeantes.

Si l'on considère le nombre imposant des Caisses affiliées (1172 au 31 décembre 1975) à l'Union suisse et l'accroissement constant des bilans (hausse de 791 millions en 1975), on doit reconnaître que l'office de révision accomplit un travail de contrôle, d'information et d'instruction vraiment important, sérieux et efficace.

Cet office exige des Caisses affiliées le respect des dispositions légales et statutaires et contrôle aussi l'application fidèle des principes raiffeisenistes

Approbation des comptes annuels de la banque centrale

La discussion n'est pas utilisée. A l'unanimité, les délégués présents acceptent les résolutions concernant l'approbation du bilan et du compte

clairement définis à l'article 3 des statuts de l'Union suisse.

Les rapports de révision révèlent le sérieux du travail de contrôle de l'office central. Ils prouvent aussi que les dirigeants des Caisses locales — à de rares exceptions près — font de louables efforts pour donner suite aux observations, injonctions et directives des réviseurs.

3. Propositions

Le conseil de surveillance, se basant sur les contrôles opérés, invite l'assemblée des délégués à voter les résolutions suivantes :

3.1. Le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1975 sont approuvés et décharge en est donnée aux organes responsables.

3.2. Conformément aux propositions du conseil d'administration, l'excédent du compte d'exploitation est réparti comme suit :

— versement d'un intérêt de 5 % aux parts sociales de 60 000 000.—	de francs	fr. 3 000 000.—
— versement au fonds de réserve		fr. 1 600 000.—
— report à compte nouveau		fr. 201 723.84
		<u>fr. 4 801 723.84</u>

3.3. Des remerciements sont adressés au conseil d'administration, aux directeurs, aux employés de l'office de révision et de la banque centrale pour leur travail consciencieux et pour les bons résultats obtenus durant l'année 1975.

Puisque c'est la dernière fois que je m'adresse à vous, je profite de l'occasion pour vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée depuis 1957 et surtout depuis 1963, où vous m'avez appelé à la présidence du conseil de surveillance.

En vous quittant, je vous demande de rester toujours fidèles aux principes Raiffeisen qui ont fait la grandeur et qui ont assuré le développement merveilleux de notre mouvement de solidarité chrétienne et fraternelle.

de profits et pertes au 31 décembre 1975, telles qu'elles sont proposées par le conseil de surveillance.

Elections statutaires des organes supérieurs de l'Union

Le mandat quadriennal des conseils d'administration et de surveillance prend fin aujourd'hui. Il appartient donc à l'assemblée des délégués de nommer les membres de ces deux organes ainsi que leurs présidents pour la nouvelle période administrative de 1976-1980.

Dans le numéro 5 du « *Messenger* » nous avons fait part à nos lecteurs des démissions intervenues lors de la séance commune d'avril dernier des organes centraux et présenté les candidats qui seraient proposés au Congrès, d'entente avec les fédérations cantonales et régionales concernées. Nous ne voulons donc pas répéter ce que nos lecteurs savent déjà et retrouveront aux pages 84/85 du numéro de mai. Les délégués s'étant prononcé pour une votation globale, les membres sortants d'abord, puis les six candidats présentés par les conseils centraux ainsi que les deux présidents furent nommés à l'unanimité. Voici donc la composition actuelle de ces deux conseils :

Conseil d'administration :

Nouveau président :

M. Robert Reimann, conseiller aux Etats Wölflinswil AG (jusqu'ici membre du conseil).

Membres sortants, réélus :

MM.

Birrer Jules, Willisau LU

Blanc Willi, Barberêche FR

Burdet Alfred, Method VD

Ceppi Plinio, Mendrisio TI

Desbaillets Edmond, Satigny GE

Neuenschwander Ernest, Bowil BE

Nussbaumer Sylvain, Oberägeri ZG

Schwendimann Albert, Andwil SG

Simon Albert, Allschwil BL

Vincenz Gion Clau, Andiastr GR

Sont ensuite appelés à faire partie du conseil d'administration pour remplacer les trois démissionnaires :

MM.

Deslarzes Pierre, Bagnes VS

Hafner Henri, Sulgen TG

Hügli Roger, Colombier NE

Conseil de surveillance :

Nouveau président :

M. Othmar Julen, Zermatt VS, jusqu'ici membre de ce conseil

Est réélu :

M. François Brülhart, Ueberstorf FR

Nouveaux membres :

MM.

Gilbert Giauque, Prêles/Jura

Albert Henzler, Einsiedeln SZ

Louis Rippstein, Kienberg SO

Conformément aux articles 16 et 19 des statuts de l'Union les conseils désignent eux-mêmes leurs vice-présidents. Ces nominations auront donc lieu lors de leur prochaine séance.



M. Othmar Julen, Zermatt VS, nouveau président du conseil de surveillance.

membres des organes dirigeants de leurs Caisses locales et de leurs fédérations cantonales ou régionales. En fervents disciples de Raiffeisen, ils ont contribué à l'amélioration de la condition matérielle et sociale de leurs semblables.

Avec toute la simplicité et la modestie qui sont les traits dominants de son caractère, le président de l'Union M. Paul Schib, a dressé un tableau — un tableau impressionnant — de l'activité qu'il a déployée durant plus de 50 ans à tous les échelons de notre mouvement : d'abord au sein de la Caisse de sa commune, de la Fédération cantonale ensuite et, enfin, de l'Union suisse. Il est compréhensible que M. Schib ne se soit pas attardé sur l'immense travail qu'il a accompli en tant que membre du conseil d'administration, et durant ses huit années de présidence. A côté de sa profession d'agriculteur, qu'il exerce aujourd'hui encore, il a contribué de façon active à la solution des problèmes de la Banque Raiffeisen de Möhlin, à l'accomplissement des tâches confiées à la Fédération cantonale ainsi qu'aux décisions qui devaient être prises par les conseils supérieurs de l'Union suisse. Président responsable, il tenait à s'associer à toutes les réalisations. Ses qualités et ses nombreux talents lui permirent de faire face à ces multiples obligations. Il n'a jamais sous-estimé pour autant la collaboration de ses collègues des divers conseils ainsi que les responsabilités de la direction. Monsieur le président : Nous vous exprimons en ce jour toute notre reconnaissance aussi bien pour votre sens aigu des responsabilités que pour votre haute conception de la collaboration harmonieuse, indispensable à la bonne marche d'une organisation telle que la nôtre.

En 1954, M. Pierre Urfer a été élu au conseil d'administration de l'Union comme premier représentant des Caisses Raiffeisen du canton de Neuchâtel. Bien que, à son grand regret, M. Urfer n'ait jamais été membre d'une Caisse Raiffeisen locale, il fut le fondateur de nombreuses coopératives Raiffeisen de son canton, le « père » de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen, dont il devint le premier président. En 1970 M. Pierre Urfer fut nommé membre de la commission de direction du conseil d'administration et vice-président de l'Union suisse.

L'élection au Conseil d'administration de M. Paul Vogt a eu lieu en 1959. Dans sa commune thurgovienne de Güttingen, M. Vogt assumait la présidence du comité de direction de la

Hommage aux membres démissionnaires des conseils supérieurs de l'Union

par M. A. Edelmann, directeur de l'office de révision

Mesdames,
Messieurs,

Au nom des conseils d'administration et de surveillance, ainsi que de la direction, j'aimerais adresser aux six

membres démissionnaires, tous encore en bonne santé et pleins d'entrain, nos remerciements les plus sincères pour les nombreux et précieux services qu'ils ont rendus durant les nombreuses années de collaboration au sein des conseils de l'Union, après s'être couverts de mérites en tant que

Caisse Raiffeisen locale pendant plusieurs dizaines d'années. Il dirigea également la Fédération thurgovienne. En 1970 il fut nommé membre de la commission de direction.

Nous avons toujours apprécié la participation active de MM. Urfer et Vogt, leurs bons conseils et leur appui inconditionnel. Nous tenons à les remercier de tout cœur.

En reconnaissance de vos mérites, nous vous remettons, Monsieur le président Schib, Messieurs Urfer et Vogt, une pendule d'officier, modeste souvenir de votre passage au sein des conseils de l'Union suisse.

Deux charmantes demoiselles costumées apportent aux trois méritants Raiffeisenistes ainsi honorés, le cadeau qui leur rappellera toujours les belles années de participation active à l'essor d'une œuvre qu'ils ont portée dans leur cœur.

M. A. Edelmann s'adresse ensuite aux membres démissionnaires du conseil de surveillance.

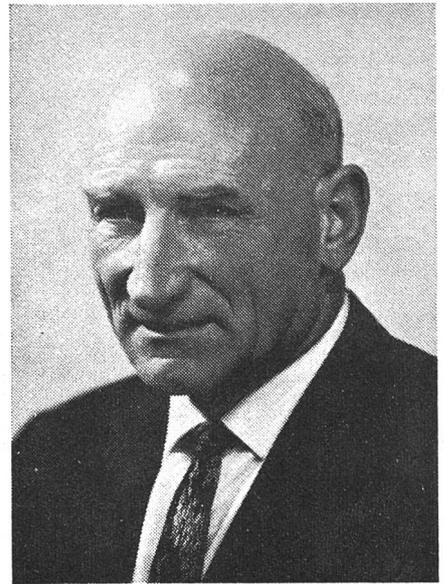
M. René Jacquod prit place au conseil de surveillance en mai 1957. Lors de l'assemblée des délégués de 1963 il fut appelé à la présidence de cet organe. Auparavant, M. René Jacquod avait déjà rendu de précieux services à sa Caisse locale. Il siégea également depuis 1931 au comité de la Fédération du Valais romand, qu'il présida de 1963 à 1976.

L'élection au conseil de surveillance de M. Albert Ackermann a eu lieu lors de l'assemblée des délégués du 29 juin 1968. Quatre ans plus tard il était nommé vice-président de l'organe de contrôle de l'Union suisse. Aujourd'hui encore, il est le gérant consciencieux de la Caisse Raiffeisen de son village et à l'assemblée des délégués de mai dernier il abandonna la présidence de la Fédération jurassienne qu'il assumait avec un rare bonheur après avoir été, durant de longues années, son très apprécié Chancelier de l'Echiquier.

M. Alfred Gubler arriva au conseil de surveillance en 1962 déjà, chargé de mérites acquis en sa qualité de gérant de sa Caisse locale (fonction qu'il exerce encore à l'heure actuelle) et de président de la Fédération de son canton.

Messieurs Jacquod, Ackermann et Gubler : L'activité méritoire que vous avez déployée en votre qualité de censeurs de l'organisation centrale restera à tout jamais gravée sur l'une des belles pages de l'histoire de notre mouvement. Daignez accepter, à votre tour, cette pendule qui sera pour vous un signe tangible de notre reconnaissance et qui, nous le souhaitons ardemment, vous accompagnera dans une retraite que nous souhaitons longue et heureuse.

Ici aussi, la remise des cadeaux par les deux charmantes Argoviennes est accompagnée de longs et vibrants applaudissements.



M. Paul Schib fut un président d'assemblée idéal...

J'ai eu par la suite le grand plaisir de diriger une importante Fédération cantonale. Après avoir été élu au conseil d'administration de l'Union puis à la présidence de celui-ci, j'ai fait de mon mieux pour propager les idées de Raiffeisen. Si cela m'a partiellement réussi, c'est grâce à votre engagement bénévole lors des assemblées générales des délégués, ainsi qu'à la fructueuse collaboration de mes collègues des conseils d'administration et de surveillance. Cette coopération est absolument nécessaire et facilite la direction d'une organisation de cette importance.

Je tiens aussi à remercier tout particulièrement nos deux directeurs. La préparation minutieuse de chaque séance et assemblée a toujours grandement facilité ma tâche. Collaborer avec eux fut un réel plaisir.

L'évolution des affaires financières au cours de ces dernières années a accumulé les tâches qui devaient être accomplies. Mes remerciements ne seraient pas complets si j'oubliais le personnel de tous les départements du bureau central. A l'heure actuelle, la solution des problèmes financiers posés aussi bien à l'économie qu'à l'Etat serait impensable sans le concours des institutions d'entraide du pays. Nous devons donc soutenir et encourager de notre mieux la propagation de cet esprit d'entraide, qui a fait la force de notre mouvement.

Je tiens à réitérer mes remerciements à tous nos fidèles délégués Raiffeisen de la Suisse romande, italienne, romanche et alémanique. Je leur souhaite, ainsi qu'à leurs institutions, un avenir heureux, couronné de succès. »

Le message du président Schib est longuement applaudi.

Les adieux du président de l'Union

Après avoir été un membre actif et influent du conseil d'administration, M. Paul Schib fut, dès 1968, un président aimé et estimé. Son imperturbable calme, sa distinction naturelle firent de lui un président d'assemblée idéal. Il n'y a rien d'étonnant à cela si l'on sait qu'il a collaboré à tous les échelons de notre mouvement, ce qui nous permet de dire, à notre tour, « Chaque coopérateur Raiffeisen porte son bâton de président central dans sa giberne ». Mais, laissons-lui la parole :

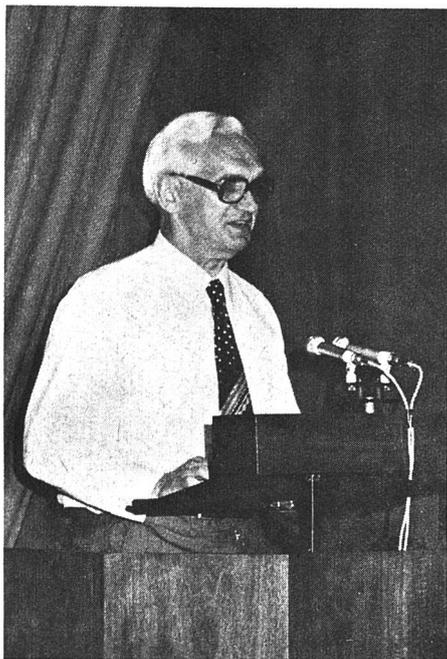
« Mon activité au sein de l'organisation Raiffeisen suisse arrive aujourd'hui à son terme. J'y ai fait mes débuts il y a 52 ans en étudiant d'abord les principes fondamentaux de notre mouvement, qui m'ont d'emblée enthousiasmé.

Lors d'une réunion des élèves de l'Ecole d'agriculture de Brougg, j'ai communiqué pour la première fois à mes camarades de classe, le résultat de mes recherches. Peu après, avec la collaboration de collègues, paysans comme moi, j'ai fondé une Caisse de crédit mutuel dans ma commune d'origine. J'ai été nommé premier caissier puis, cinq ans plus tard, président de cette institution.

En 1948, on m'a confié le mandat de président de la Fédération argovienne. Une année plus tard, lors du Congrès Raiffeisen de Lucerne, j'ai été élu au conseil d'administration de l'Union suisse et, en 1968, l'assemblée des délégués m'a appelé à la présidence de l'Union.

Servir la clientèle de mon village, la conseiller, l'aider furent pour moi la source de profondes joies.

Le message du nouveau président de l'Union suisse



M. Robert Reimann, conseiller aux Etats, prend la parole.

« Mesdames, Messieurs,

Au nom des membres sortants et des nouveaux élus des conseils d'administration et de surveillance, je vous remercie de la confiance que vous venez de nous témoigner.

En acceptant d'assumer les fonctions qui nous ont été confiées, nous prenons l'engagement de faire tout ce qui dépendra de nous pour améliorer sans cesse la qualité des prestations de service de la Centrale, promouvoir

ce magnifique esprit de solidarité auquel notre fière Union doit le plus clair de la considération dont elle est l'objet, maintenir toujours en honneur, en adaptant leur application aux exigences de notre temps, les principes fondamentaux éprouvés énoncés par Frédéric-Guillaume Raiffeisen.

En prenant officiellement congé de six collègues avec lesquels nous avons si longtemps travaillé la main dans la main, je nomme MM. Paul Schib, René Jacquod, Pierre Urfer, Paul Vogt, Albert Ackermann et Alfred Gubler, je leur dis non pas « Adieu », mais « Au revoir », car je sais qu'à l'avenir encore nous pourrions compter sur leurs conseils, sur leur généreux appui.

La nouvelle équipe dirigeante vous salue tous très cordialement, Mesdames et Messieurs les délégués, représentants des quatre régions linguistiques du pays, délégués d'une organisation héritière d'une longue et belle tradition.

Nous savons pouvoir compter sur votre collaboration, sur celle aussi de la direction et de tout le personnel de l'Union suisse.

Restons unis, et alors nous serons forts.

Avec l'aide de Dieu, nous pouvons affronter l'avenir avec confiance. Mesdames et Messieurs, je vous dis une fois encore, très simplement, mais du fond du cœur : Merci. »

A son tour, le nouveau président de l'Union est ovationné.

serve pour l'organisation tout entière; demeure réservé l'art. 19, lit. u. »

Ainsi, poursuit le rapporteur, *les Caisses Raiffeisen sont mises au bénéfice d'un droit qu'aucun établissement financier du pays ne peut accorder à ses créanciers.* Il a dû être assorti, il est vrai, de quelques réserves, afin de préserver la banque centrale de toute perte qui pourrait ébranler ses bases financières. Cependant, le directeur Edelmann a certainement convaincu tous les délégués présents de l'excellence de la formule en faisant la solennelle déclaration :

Je puis cependant vous donner l'assurance que l'Union appliquera de façon très large ce droit à l'obtention d'avances sur les dépôts à terme et qu'elle ne fera usage de la clause restrictive prévue dans les statuts qu'en cas d'absolue nécessité.

Voici maintenant la traduction de la dernière partie de l'exposé du directeur Edelmann :

Mesdames et Messieurs,

Je tiens à revenir sur une modification importante de nos statuts, soit sur la nouvelle organisation interne de l'Union suisse, qui comprendra désormais 3 Départements : l'administration centrale, la banque centrale et l'office de révision. La création d'un service de révision complètement autonome est imposée par les nouvelles dispositions de la loi fédérale sur les banques et son ordonnance d'exécution.

Rédiger des statuts, susceptibles d'être adoptés, puis appliqués par une organisation aussi vaste que la nôtre, dont les membres se recrutent dans toutes les classes sociales des régions si diverses du pays est une œuvre délicate, je dirais même presque une gageure. Les nouveaux statuts que nous vous avons remis avec la convocation à l'assemblée des délégués de ce jour, sont bien le fruit d'intenses études et d'une collaboration étroite à tous les échelons de notre mouvement. D'abord, une commission de révision nommée spécialement dans ce but a, au terme de discussions sur toutes les questions de procédure, les principes fondamentaux et les problèmes techniques, rédigé un premier projet. Elle était composée de gérants de Caisses Raiffeisen, de présidents de comités de direction, de présidents de Fédérations régionales ainsi que de représentants de la direction de

Présentation des nouveaux statuts de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

La présentation du projet, dont un nombre suffisant d'exemplaires a été remis aux Caisses affiliées avec la convocation à l'assemblée des délégués, incombe à M. A. Edelmann, directeur de l'office de révision.

Nous ne reproduisons pas intégralement la première partie de son rapport que le lecteur trouvera dans le numéro de mai dernier, dans « L'Avant-propos sur le Congrès Raiffeisen suisse de 1976 ». En plus des motifs qui présidèrent à cette refonte totale, nous exposons, entre autres, les deux grandes idées qui ont inspiré le travail de la commission de révision et des conseils centraux.

A propos de l'énoncé des obligations et des droits élargis qui en résulteront pour les deux parties soit, d'une part, les Caisses Raiffeisen et, d'autre part, la banque centrale, relevons spécialement le droit ancré désormais à l'article 8, paragraphe 2 des statuts

« d'obtenir des avances sur leurs dépôts à terme dans les limites des exigences légales relatives aux liquidités dont la Caisse Raiffeisen doit disposer et pour autant que la banque centrale puisse mobiliser les fonds nécessaires sans perte substantielle, compte tenu des liquidités qu'elle doit elle-même tenir en ré-

l'Union suisse. Son projet a été étudié ensuite par les conseils d'administration et de surveillance de l'Union suisse, en leur qualité d'organes supérieurs responsables et transmis aux Fédérations régionales, lesquelles eurent ainsi l'occasion de participer à l'élaboration des nouveaux statuts.

Lors de votes consultatifs, le projet a été adopté par toutes les assemblées plénières ordinaires ou extraordinaires des fédérations, sinon à l'unanimité du moins à de très fortes majorités.

De précieuses propositions et suggestions ont été faites soit par les Caisses et Banques Raiffeisen, soit par leurs représentants au sein de la commission de révision des statuts ainsi qu'à l'occasion de la présentation du projet aux assemblées générales des fédérations. Je puis ajouter que nous en avons tenu compte dans la mesure du possible. Je tiens à déclarer que j'ai apprécié cette large et franche collaboration à sa haute et juste valeur et je remercie sincèrement toutes les personnes qui ont participé à la rédaction, puis à l'épuration et à la mise au point du projet. Si nous n'avons pas pu donner suite à tous les vœux et désirs exprimés n'y voyez pas de la mauvaise volonté de notre part. Nous ne devons pas perdre de vue les grands buts visés par cette révision des statuts.

Grâce à la compréhension et à la bonne volonté mutuelles le projet qui vous est présenté peut être considéré

comme une réussite. Il doit faire l'objet d'une appréciation globale, car les différents points qui le composent constituent un tout dont l'harmonie ne saurait être troublée.

En bonne conscience, je vous prie instamment d'adopter le projet qui vous est présenté. Par votre décision, vous contribuerez à l'essor constant de notre mouvement, épaulé par une Union centrale saine et forte.

Par avance, je vous remercie de votre décision. »

Le président Schib remercie le directeur Edelmann de son exposé.

L'occasion de s'exprimer n'étant pas utilisée, il demande aux délégués qui veulent accepter le projet de statuts qui vient de leur être présenté de le témoigner en levant la main.

A l'unanimité des suffrages exprimés, les nouveaux statuts de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen sont adoptés.

La loi fondamentale de l'organisation Raiffeisen suisse adaptée ainsi aux exigences des hommes de notre temps nous permet de regarder l'avenir avec confiance. M. Schib remercie tous ceux qui ont collaboré à son élaboration et à son adoption par les assemblées des fédérations cantonales et régionales et le Congrès Raiffeisen suisse de 1976.

Les problèmes que l'avenir nous tient en réserve ne seront certainement pas tous aisés à résoudre. « L'esprit de Lausanne », digne fils de celui de Genève de 1973, nous permet de croire fermement que nos Caisses affiliées et leur organisation centrale parviendront toujours à s'affirmer, à conserver leur enviable place au soleil, à étendre leurs prestations de service pour le bien et au profit des cercles de population qui ont mis en elles toute leur confiance.

Les organisateurs avaient réservé à leurs hôtes d'un soir un programme de choix en s'assurant le concours de sociétés artistiques réputées, célèbres même de Suisse romande. Notre incompétence dans les domaines de la musique, du chant ou de la chorégraphie nous interdisant de nous poser en critique d'art, nous nous contentons de donner la liste des sociétés dont les productions enchantèrent un auditoire qui ne ménagea pas ses applaudissements et ses marques de satisfaction.

Après un beau concert d'ouverture par les virtuoses du corps de musique « La Landwehr de Fribourg », dirigé par M. Jean Balissat, le salut et les souhaits de la direction de l'Union furent transmis dans nos quatre langues nationales, par M. A. Edelmann, qui s'adressa en premier lieu à l'auditoire romand :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis de Suisse romande,

Nous sommes particulièrement heureux du bonheur qui nous échoit, et que nous apprécions à sa juste valeur, de pouvoir tenir, cette année, notre imposant congrès annuel, réunissant plus de 2200 délégués et invités, dans la sympathique métropole vaudoise des bords du Léman. Ici où la devise « Liberté et Patrie » trouve l'atmosphère ambiante à sa parfaite éclosion, où l'on sent cette volonté partout bien ancrée d'assurer la défense de la plus grande liberté possible tant dans le secteur économique que politique. C'est ici également que nous ressentons en nous-mêmes ce sentiment de sécurité, de reconnaissance envers la patrie, cette patrie unique tant par la beauté de ses paysages que par la diversité de ses prestations économiques et culturelles. Cet éventail diversifié des pulsations économiques et culturelles de nos chers compatriotes de Suisse romande vous est présenté ce soir par des sociétés artistiques et

Divers et discussion générale

Personne ne demandant la parole, le président clôt la 73^e assemblée des délégués.

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de la confiance que vous avez témoignée aux organes supérieurs et à la direction de l'Union suisse par l'adoption du projet de statuts qui vous a été présenté.

Je vous souhaite un excellent séjour à Lausanne et, demain, un bon retour dans vos foyers, ainsi que succès et satisfaction dans l'exercice de vos fonctions de membre des organes dirigeants, de gérante ou de gérant de votre Caisse Raiffeisen locale.

Le Congrès Raiffeisen suisse 1976 est clos.

La soirée récréative

Réconfortés par un dîner, abondamment et excellemment servi dans les hôtels et restaurants de la ville, les délégués se retrouvèrent, peu après 20 heures déjà, dans la belle Halle des Fêtes de Beaulieu, pour la traditionnelle soirée récréative.

Les mines détendues et réjouies exprimaient visiblement la satisfaction

procurée par une magnifique assemblée qui fera date dans les annales de notre mouvement. L'approbation de toutes les propositions soumises, tout spécialement l'adoption des nouveaux statuts, témoignent bien du sens de la responsabilité, de la volonté de coopération et de collaboration des représentants des Caisses Raiffeisen suisses.



Les Zachéos de Sierre et le Feuillu de Genève, sous la direction de Monette Perrier.

culturelles de diverses contrées de la Suisse romande. Je remercie de tout cœur ces sociétés, leurs membres, dames et messieurs qui par leur concours enthousiaste et généreux, agrémentent ces heures de chaude et intime amitié. De leurs productions émane cette conception latine, gauloise, de l'existence qui rend la vie toujours plus digne d'être vécue. Et, après avoir vu et entendu d'aussi belles choses, nous apprécierons mieux encore — si cela était possible — ce pays de Vaud, si doux, si beau, cette attachante Suisse romande qui occupent une place de choix dans nos esprits et dans nos cœurs. Et, j'en suis certain, nous rentrerons chez nous demain en emportant avec nous le souvenir de belles et lumineuses heures passées, ici à Lausanne, cité merveilleuse, où nous nous sentons toujours particulièrement heureux... C'est pourquoi, maintenant déjà, je vous dis : chers amis du pays de Vaud, de Suisse romande : au revoir, à très bientôt.

Ce fraternel et amical salut souleva l'enthousiasme des auditeurs qui applaudirent frénétiquement le directeur de l'Union suisse.

A la partie oratoire succédèrent les productions des différentes sociétés que nous citerons dans l'ordre de leur apparition sur la scène :

- Le corps de musique « La Landwehr » déjà nommé
- Les Zachéos de Sierre et le Feuillu de Genève, groupes folkloriques, dirigés par Monette Perrier,
- La Riviera Vaudoise, de Morges,

ensemble de cuivre sous la direction de Jean-Louis Schmidt.

et, en un final fort bien réussi, de nouveau :

- La Riviera Vaudoise
- Les Zachéos et
- Le Feuillu.

Ce fut une inoubliable soirée au cachet spécifiquement romand et suisse, digne point final aux manifestations officielles de ce 73^e Congrès Raiffeisen suisse.

* * *

L'ordre du jour ayant été épuisé la veille déjà, le dimanche put être en-

tièrement réservé aux excursions. On ne se retrouve pas à Lausanne sans tirer sa révérence à son lac. Ainsi, 1300 participants s'embarquaient dès 10 h. 30 sur trois des plus belles unités de la flotte du Léman pour un « Tour du Haut-Lac » avec déjeuner à bord. 300 autres délégués prenaient d'assaut les six cars qui devaient les conduire jusqu'aux Paccots/FR. Sur le coup de midi, les hôtes d'honneur et les invités, accompagnés des membres des organes centraux et de la direction de l'Union, se retrouvèrent sur les hauteurs du Mont-Pèlerin, après un bref arrêt au caveau des vigneron de Chexbres, où ils furent l'objet d'une réception dont les gens du coin ont le secret.

Délaissant pour quelques instants les charges hypothécaires, la valse des taux et les obligations de réviseur en chef, M. Roland Séchaud, sous-directeur, réserva à la vineuse compagnie un salut plein de finesse... vaudoise et romande, teinté aussi d'une pointe de nostalgie... « Quand je pense à mon village... ».

Autour des 15 heures, les délégués restés fidèles à nos bons CFF se retrouvaient en gare de Lausanne ou dans ses environs immédiats, légèrement marqués par un soleil de plomb et (à peine !) par quelques « rincettes » généreuses, mais visiblement heureux et contents.

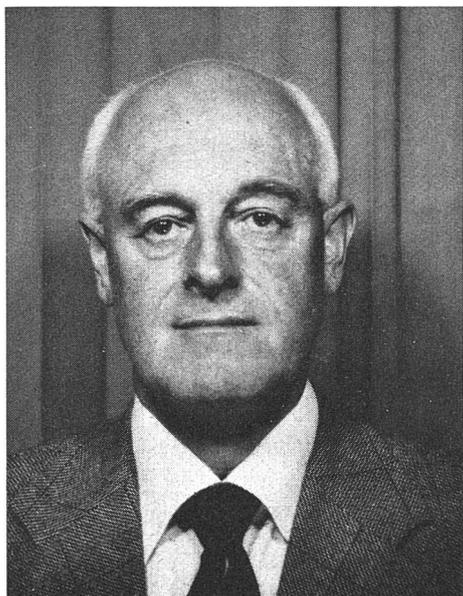
Le Congrès Raiffeisen suisse 1976 venait de mourir d'une douce mort...
Vive le Congrès 1977.

-pp-



Les nouveaux membres des conseils supérieurs de l'Union suisse

Conseil d'administration



*M. Pierre Deslarzes
Bagnes / VS*



*M. Henri Hafner
Sulgen / TG*



*M. Roger Hügli
Colombier / NE*

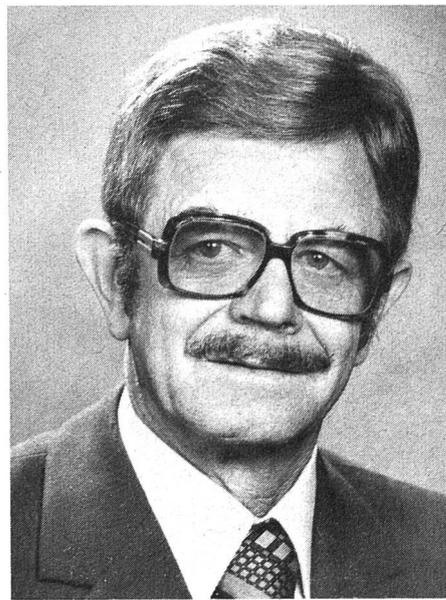
Conseil de surveillance



*M. Gilbert Giauque
Prêles / JB*



*M. Albert Hensler
Einsiedeln / SZ*



*M. Louis Rippstein
Kienberg / SO*

Ici, on ne badine pas avec... le droit

Les droits de l'épouse lors du décès de l'époux

Si les époux sont placés sous le régime de l'union des biens, ce qui devrait être le cas pour environ 98 % des époux, l'épouse survivante peut, après le décès de l'époux, revendiquer ce qui suit :

a) de par le droit aux biens matrimoniaux

— *ses apports* = ce qu'elle possédait au moment de la célébration du mariage, respectivement lors de la conclusion du contrat de l'union des biens, y compris l'augmentation de valeur, par exemple d'une propriété apportée en mariage, de même que les biens qui lui échoient pendant le mariage, respectivement pendant la durée de l'union des biens, par succession ou à quelque autre titre gratuit (par exemple du mari), pour autant qu'elle ne les a pas employés elle-même dans un but personnel et spécial ;

— *ses biens réservés* = ce qu'elle a économisé pendant le mariage du gain auprès d'un employeur, de sa propre affaire (consentement présumé du mari) ou du gain réel ou bonifié pour coopération à l'affaire de son mari ; enfin ce qui lui a été attribué comme biens réservés par contrat de mariage ou donation de tiers ;

— *1/3 du bénéfice* : bénéfice = bénéfice réalisé par le couple dans le mariage, donc la fortune totale des époux, valeur au jour du décès après déduction des apports et des biens réservés des deux époux ;

b) de par le droit de succession

— *1/4 de la succession en propriété* : succession = les apports et éventuellement les biens réservés du mari y compris les 2/3 du bénéfice moins les frais du décès, ou

— *1/2 de la succession en usufruit s'il y a des descendants*, s'il n'y a pas de descendants la propriété du 1/4 de la succession et l'usufruit des 3/4.

Lors du prédécès du mari, l'homme et la femme disposent,

après déduction des dettes, d'une fortune nette de		fr. 195 000.—
dont les apports de l'homme au mariage	fr. 10 000.—	
de la femme (inclus fr. 15 000 par succession)	fr. 35 000.—	
biens réservés de la femme	fr. 30 000.—	fr. 75 000.—
donc bénéfice		<u>fr. 120 000.—</u>
1/3 du bénéfice va à l'épouse		fr. 40 000.—
2/3 du bénéfice vont à la succession		fr. 80 000.—
La succession du mari se calcule ainsi :		
apports du mari		fr. 10 000.—
part du bénéfice		fr. 80 000.—
succession, donc		<u>fr. 90 000.—</u>
En reçoivent		
l'épouse survivante 1/4 en propriété		fr. 22 500.—
les enfants ensemble 3/4		fr. 67.500.—
		<u>fr. 90 000.—</u>

Les droits de l'épouse sont donc :

— ses apports	fr. 35 000.—
— ses biens réservés	fr. 30 000.—
— sa part au bénéfice	fr. 40 000.—
— sa part à la succession	fr. 22 500.—
Total des droits de l'épouse	fr. 127 500.—
Les droits des enfants se montent aux 3/4 de la succession	fr. 67 500.—
Total de la fortune nette à partager	<u>fr. 195 000.—</u>

Les époux pourraient en tout temps convenir par un contrat de mariage en la forme authentique que, lors du prédécès de l'un des époux, tout le bénéfice (ou 3/4 ou 4/5 de celui-ci, etc.) soit attribué au survivant.

En cas de divorce, ce contrat de mariage ne serait pas exécuté, puisque ses effets ne sont stipulés qu'en cas du prédécès de l'un des conjoints. Appliqué à l'exemple susnommé, l'épouse recevrait par l'attribution de tout le bénéfice :

apports de la femme	fr. 35 000.—
biens réservés de la femme	fr. 30 000.—
bénéfice	fr. 120 000.—
	<u>fr. 185 000.—</u>
+ 1/4 de la succession de fr. 10 000.— (apports du mari)	fr. 2 500.—
Total pour l'épouse	fr. 187 500.—
Les enfants 3/4 de la succession de fr. 10 000.—	fr. 7 500.—
Total de la fortune à partager	<u>fr. 195 000.—</u>

Dans ce cas, les enfants ne pourraient hériter davantage qu'après le décès de la mère, pour autant qu'elle laisse encore quelque chose.

Si la veuve se remariait, elle laisserait comme héritiers non seulement les enfants, mais encore éventuellement aussi le second mari. Ce que la veuve apporte au second mariage du partage

En cas de divorce, le droit de succession tombe.

Qu'un exemple chiffré fasse comprendre ce processus.

du premier constitue les apports de la femme au second mariage.

Nous nous bornons sciemment à l'exposé traité ci-dessus, car les circonstances, qui en sont le fondement, concernent la plupart des gens et parce que l'étude d'autres possibilités ne permettrait pas d'arriver au bout de cet exposé.

Ki (trad. Rae)

Lisez et faites lire
Le Messenger
Raiffeisen

A propos du deuxième pilier

Le projet de loi va au-delà des objectifs

(cb) Le projet de loi sur le deuxième pilier est actuellement en discussion au Parlement. L'Association suisse des banquiers souhaite renouveler, à ce stade décisif, son approbation à la réalisation aussi rapide que possible du deuxième pilier sur une base légale. Elle est cependant d'avis, après comme avant, que le projet du Conseil fédéral dépasse de loin le mandat constitutionnel. Le projet ne se limite pas à déterminer les normes minimales nécessaires et obligatoires pour combler les lacunes, mais englobe également la prévoyance libre, complémentaire. En outre, le projet est trop compliqué pour pouvoir être encore généralement compréhensible.

Trop ambitieux

Le projet est, selon les banques, irréalisable dans sa forme actuelle. D'une part, il entraînerait des dépenses administratives que personne ne voudra assumer. D'autre part, il est irréaliste de vouloir, en une seule étape et avec une période d'introduction beaucoup trop brève, amener d'emblée le deuxième pilier au stade que le premier pilier (AVS) a atteint en 30 ans, après huit révisions. Un tel procédé est pour la majeure partie des

employeurs et des employés économiquement insupportable dans la situation conjoncturelle actuelle. Si l'on tenait compte de la réalité, il faudrait que dans un premier temps la loi prévoie une protection minimale obligatoire pour les employés dont la prévoyance professionnelle n'est pas encore suffisante et une période de transition pour la mise en place de l'appareil administratif nécessaire à l'introduction de ces objectifs passagèrement limités.

Empêcher une charge démesurée

En outre, les banques souhaitent que l'adaptation des rentes à l'évolution des prix soit liée à une révision de la loi ou, au besoin, relève de la compétence de l'Assemblée fédérale et non comme prévu du Conseil fédéral. Elles proposent l'acceptation d'un article empêchant que les employeurs et les employés soient à long terme chargés outre mesure par la prévoyance professionnelle obligatoire. Le projet de loi devrait également, de l'avis des banques, régler de manière exhaustive et claire les conditions permettant à une institution de prévoyance d'être reconnue comme telle pour appliquer les normes minimales, et créer une égalité sur le plan légal entre les institutions de prévoyance réassurées totalement, semi-autonomes et autonomes.

financière quasi intenable, en présentant des bilans fortement déficitaires, en réclamant des ressources fiscales supplémentaires. Il est conscient toutefois de ne pouvoir exiger de nouveaux sacrifices que dans la mesure où il saura s'imposer toutes les économies possibles, même si elles laissent un goût amer.

Chacun comprend désormais que, si l'on continue de demander à l'Etat, il faudra lui donner toujours davantage. La répartition de ce qui est donné et de ce qui est reçu s'accompagnera toujours plus d'affrontements politiques, de confrontations de forces. Il faut espérer que, dans notre pays tout au moins, de tels affrontements engendrent une volonté d'entente collective, au profit de l'intérêt général, plutôt qu'une ambition de domination unilatérale.

L'appel que les autorités fédérales ont lancé pour une perception réaliste de l'actualité économique ne doit pas se perdre dans le vide ou, ce qui serait pire encore, alimenter des polémiques entre des intérêts divergents.

M. F. Leutwyler, *président de la Direction générale mit le point final à son étude de l'évolution de la situation économique en 1975 par un appel qui mérite d'être médité :*

Défi à l'avenir

Comme je l'ai exposé, les difficultés que doit affronter notre économie sont l'expression d'une profonde transformation mondiale. Les chances de croissance se sont amoindries, le climat économique s'est détérioré. La nouvelle situation implique la réalisation, dans un contexte difficile, d'assainissements structurels qui s'imposaient depuis longtemps déjà, mais que des conditions particulièrement favorables avaient permis de reporter. Cette contrainte touche aussi bien l'industrie de la construction et les branches connexes, que l'industrie d'exportation. Des regroupements doivent être effectués, des structures dépassées doivent être éliminées. Il s'agit de rechercher la qualité maximale, de tendre vers l'innovation, d'améliorer les performances, de consolider les marchés existants et d'en ouvrir de nouveaux. Les difficultés présentes et celles qui nous frapperont encore sont un défi à l'initiative, à l'engagement, aux prestations et à la volonté de subsister de l'économie suisse. Une ré-

Banque nationale suisse

Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 1976

Dans son discours d'ouverture, M. B. Galli, président du Conseil de banque, déclara entre autres ceci :

Après des années de lutte contre la surchauffe conjoncturelle, contre l'inflation des coûts et des prix, le développement économique s'est ralenti; cette tendance semble se répercuter diversement sur les économies nationales. Ainsi, dans notre pays, le ralentissement effectif de la dépréciation monétaire s'est accompagné de signes de récession. Une appréciation réaliste de ces signes montre qu'ils ne tendent pas vers un processus déflationniste, mais plutôt vers un aménage-

ment, qui soulève des problèmes spécifiques et exige des remèdes appropriés.

Aussi, l'intervention de l'Etat est-elle réclamée dans un sens opposé à celui qu'elle prenait encore hier : il est demandé que des moyens financiers supplémentaires soient injectés dans l'économie, afin de la stimuler. Il appartient aux autorités de veiller à ce que leurs interventions ne déclenchent pas de nouvelles poussées inflationnistes.

Quoi qu'il en soit, nous vivons une nouvelle fois l'expérience selon laquelle tout ou presque semble dépendre de l'intervention de l'Etat. Et ce dernier, dans les circonstances présentes, fait la preuve de sa situation

ponse appropriée aux circonstances du moment c'est, me semble-t-il, de relever ce défi et non l'attente de jours meilleurs ou d'une aide des autorités. Celles-ci, en effet, ne sont pas en mesure de renverser la vapeur de l'évolution.

Les difficultés économiques que nous connaissons ne devraient d'ailleurs pas nous enlever le sens des proportions. Notre situation n'est pas si mauvaise que ça. La récession a épargné bien des branches importantes de notre économie, ou elle ne les a pas touchées au point de menacer leur existence. D'autres facteurs méritent d'être inscrits à notre actif, tels le taux d'inflation le plus faible du monde, qui résulte en bonne partie du cours élevé du franc; le très bas niveau de

l'intérêt, auquel contribue le faible taux de renchérissement; un excédent de la balance des revenus; enfin, une bonne collaboration entre les partenaires sociaux, en dépit de la récession et du chômage. La force de notre monnaie nous pose des problèmes, mais elle a aussi ses bons côtés; un regard au-delà de nos frontières suffit à nous en convaincre.

Nous n'avons aucune raison de courber l'échine et de nous résigner. *Relevons le défi et adoptons une attitude positive. Nous parviendrons à surmonter les difficultés présentes.*

Pensée

Au soir de la vie, tu seras jugé sur l'amour. *Saint-Jean-de-la-Croix*

Le mouvement Raiffeisen suisse en 1975

(Extraits du rapport présenté à la séance commune des conseils d'administration et de surveillance de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, des 27/28 avril 1976 par M. A. Edelmann, directeur de l'office de révision).

Messieurs les présidents,
Messieurs,

Conformément aux dispositions des anciens et des nouveaux statuts de nos Caisses affiliées, celles-ci sont tenues d'adresser à l'Union, jusqu'au 1er mars, leurs comptes annuels en vue de les soumettre à un premier contrôle et de fournir à la Banque nationale suisse les données nécessaires à l'établissement des publications officielles. Deux mois constituent un laps de temps très court vu le développement constant du nombre de nos Caisses et l'ampleur des travaux de bouclement. Ce délai restreint exige de la part de nos gérantes et gérants d'importants efforts que nous apprécions à leur juste valeur. J'aimerais en conséquence, au début de mon exposé, exprimer ma profonde reconnaissance aux collaboratrices et collaborateurs qui nous ont envoyé à temps leurs comptes annuels, malgré leurs propres occupations. Ce travail de bouclement dissimule une somme considérable de labeur et de zèle qui mérite toute notre reconnaissance et notre estime.

Nombre de Caisses

Grâce à 7 fondations et à l'affiliation de la Caisse de Saas-Grund (VS), la liste de nos institutions a été portée à 1172. L'effectif de leurs membres a atteint 190 337 coopérateurs, soit 6995 de plus qu'à la fin de l'année précédente. Cette augmentation s'est avérée un peu plus faible qu'en 1974, année au cours de laquelle l'effectif total des sociétaires s'était accru de 7106 unités. Dans le domaine de la propagande en vue de gagner de nouveaux membres, subsistent encore de nombreuses possibilités qui ne sont pas encore exploitées à fond par nos dirigeants. Et pourtant, les sociétaires constituent bien le fondement solide permettant à chacune de nos institutions de poursuivre avec succès son propre développement.

Effectif des membres

Pour la première fois, une de nos Caisses, celle de Naters VS, a dépassé l'effectif de 1000 coopérateurs. Puis, nous trouvons celles de Mels SG (873), Cham ZG (841), Einsiedeln SZ (835), Möhlin AG (815), Niederhelfenschwil SG (807). 59 établissements seulement comptent plus de 400 membres, 82 en groupent entre 300 et 400, 183 entre 200 et 300, 391 entre 100 et 200 et le plus grand nombre soit 457 Caisses, en comptent moins de 100. Ainsi, près de $\frac{3}{4}$ de

nos instituts comptent encore moins de 200 sociétaires.

En ce qui concerne la répartition professionnelle des sociétaires, nous manquons actuellement de données récentes, dignes de confiance. Les dernières enquêtes dans ce domaine furent faites en 1970. Nous pourrions éventuellement nous documenter dans ce secteur, à l'occasion de l'année jubilaire 1978.

La somme des bilans

Et maintenant, abordons le problème du développement de notre mouvement. La somme globale des bilans de nos 1172 institutions, affichant un accroissement de 791,4 millions de francs, soit environ 10,21 %, a atteint 8538,9 millions de francs au cours de l'exercice écoulé. Cette augmentation est, en pour-cent, légèrement inférieure à celle de l'exercice précédent. Il est vrai qu'en 1974, la forte progression des avances faites par la banque centrale à nos Caisses affiliées avait contribué à cette croissance, alors qu'en 1975, ces dernières furent réduites de façon considérable soit d'environ 80 millions de francs, ce qui correspond à peu près à 10 % de l'accroissement de la somme globale des bilans de nos Caisses. Cette progression de 10,21 % en 1975 devrait être, à peu de choses près, identique à celle de la majorité des banques cantonales et de nombreuses banques locales, alors qu'en 1974, notre groupement bancaire avait accusé, dans ce domaine, l'augmentation la plus forte.

Dans les Caisses de 10 cantons sur 24, cet accroissement est supérieur à la moyenne suisse de notre mouvement, de 10,21 %. En tête de ce classement, nous trouvons les cantons du Tessin (13,08 %) — contre 16,66 % au cours de l'exercice précédent — de Zoug (12,67 %), de Lucerne (12,59 %), d'Uri (12,04 %), du Valais (11,94 %), de Schwytz (11,62 %), des Grisons (11,15 %), de Berne (10,40 %), de Saint-Gall (10,37 %) et de Genève (10,22 %). Toutefois, les taux de croissance, même ceux réalisés par les Caisses des cantons présentant les taux les plus élevés, sont bien inférieurs à ceux obtenus en 1974, exercice au cours duquel ils s'élevèrent partiellement à plus de 20 %. A l'inverse, les Caisses des cantons qui présentent un faible taux d'accroissement n'affichent pas des

taux aussi bas que ceux réalisés en 1974. Les taux de progression les moins élevés, sont ceux réalisés par les Caisses des cantons de Bâle-Campagne (5,10 %) et de Zurich (5,23 %).

La somme globale des bilans de nos institutions affiliées, de 8539 millions de francs, correspond à une somme moyenne de bilan, fort respectable, de 7,3 millions de francs par Caisse. Cependant, le nombre de nos établissements dont le bilan est d'un montant inférieur à cette moyenne est naturellement considérablement plus élevé que le nombre de ceux qui affichent une somme de bilan supérieure à ladite moyenne. Quatre-vingts Caisses ont un bilan inférieur à 1 million de francs. Leur nombre était de 91 à la fin de 1974. Au cours de ces 4 dernières années, il s'est considérablement amenuisé, reculant de 146 à 80 unités. Trois cent trente-six de nos institutions revendiquent un bilan de 1 à 3 millions de francs; 249 autres appartiennent à la catégorie de 3 à 5 millions; ensuite, 252 Caisses présentent un bilan de 5 à 10 millions. Ces 917 institutions de petite ou moyenne importance représentent un bilan global de 3482,6 millions, soit 40,9 % du bilan total du mouvement Raiffeisen suisse, alors que 225 de nos instituts, publiant chacun un bilan supérieur à 10 millions, représentent ensemble une somme totale de bilans de 5056 millions, soit 59,1 % de la somme globale des bilans de nos Caisses. Six de nos établissements ont un bilan supérieur à 50 millions de francs; il s'agit des Caisses de Niederehelfenschwil SG, Mels SG, Neukirch-Egnach TG, Wettingen AG, Wil SG et Waldkirch SG. Huitante autres en présentent un d'un montant supérieur à 20 millions, de sorte que 86 institutions peuvent déjà être considérées comme « Banques Raiffeisen », soit 14 de plus qu'à fin 1974. Ces 86 établissements détiennent plus de 31,92 % du bilan global de nos Caisses affiliées. Nous avons ainsi une assez bonne et solide répartition entre les établissements de grande et de petite envergure. A ce sujet, j'aimerais insister sur le fait que l'importance de la somme du bilan, sans tenir compte des conditions démographiques et économiques locales, ne peut constituer à elle seule un critère suffisant permettant d'apprécier la qualité de

la gestion d'une Caisse. Je pense en revanche qu'encore beaucoup de nos établissements affiliés pourraient faire davantage en vue d'obtenir de nouveaux dépôts et d'élargir le volume de leurs prestations de service. Nous avons toutefois à tenir compte du fait qu'un nombre encore élevé de nos instituts est géré par des personnes en fonction accessoire.

Quatre-vingts Caisses — contre 38 au cours de l'exercice précédent — ont accusé en 1975 un recul de bilan. Pour 60 d'entre elles, la régression est imputable à d'importants remboursements d'avances accordées par la banque centrale: citons à titre d'exemple, le cas de cette Caisse argovienne présentant un recul de bilan de 280 000 francs, alors qu'elle affiche une augmentation des dépôts de la clientèle de 825 000 francs et un recul des avances de la banque centrale de 1,2 million de francs.

Dans certains cas, la diminution des dépôts confiés est due à l'utilisation de fonds importants placés momentanément à la Caisse en vue de la réalisation de grands projets: remaniement parcellaire, construction de centres scolaires, etc.

L'augmentation de la somme globale des bilans de 10,21 % n'exprime cependant pas dans toute son étendue l'accroissement des dépôts de nos Caisses. S'ils ont augmenté, en 1974, d'environ 700 millions, ils se sont accrus en 1975 de plus de 800 millions. L'épargne, bien que bénéficiant d'une rétribution modeste, s'est fortement accrue en 1975, de 431,984 millions de francs, c'est-à-dire de 9,50 % environ contre 7,96 % au cours de l'exercice précédent. Les dépôts d'épargne s'élèvent ainsi à 4976 millions de francs et correspondent à 58,28 % de la somme globale des bilans.

L'épargne a surtout progressé au cours du deuxième semestre, alors que pendant les premiers 6 mois de l'année, des montants relativement considérables ont été investis en obligations: en effet, au début de 1975, les taux de celles-ci culminaient entre 7 3/4 % et 8 %; ils diminuèrent par la suite, et jusqu'à la fin de l'année, de 2 % et plus. Pendant ce laps de temps, les taux de rémunération de l'épargne restaient fixés à 5 % dans la plupart de nos établissements. Chez certains d'entre eux, ils se sont même élevés jusqu'à 5 1/4 %. Le nombre des car-

nets d'épargne s'est accru de 23 625 unités au cours de l'exercice. Cette progression a été plus importante que celle réalisée au cours de 1974. Elle fut toutefois moins importante que celle enregistrée au cours de l'année record 1973 qui vit l'ouverture de 26 850 livrets. Le nombre des carnets en circulation a atteint le chiffre de 897 647 à fin 1975. L'avoir moyen par carnet est passé, au terme de l'année, à 5544 francs, correspondant à un accroissement moyen par carnet de 324 francs; ceci tend à démontrer que malgré des taux d'obligation extrêmement élevés, des montants relativement importants sont restés en épargne ou y ont été nouvellement investis.

Si les obligations ont affiché une progression de 197 millions de francs en 1974, elles ont enregistré au cours du dernier exercice, un élargissement de 267 millions, soit de 18,05 %, portant à 1746 millions de francs le capital ainsi placé. Elles constituent à elles seules et pour la première fois plus de 20 % du bilan des Caisses (20,47 %). Pour les Caisses affiliées de Thurgovie, ce poste correspond même à 32,86 % de leur bilan. Du fait que cette augmentation des fonds investis en obligations n'a jamais été aussi importante que cette année, la charge de leur rémunération est également devenue sensiblement plus lourde pour nos Caisses en 1975.

Les possibilités en matière de placement sur comptes de dépôts ayant été intensément utilisées, ce secteur enregistra une progression de 20,53 %, c'est-à-dire de 108,6 millions de francs, portant ces dépôts à 637,7 millions de francs; ce genre d'investissement qui bénéficie en général d'un taux de 1/2 à 1 % supérieur à celui de l'épargne, pourrait bien avoir exercé un certain attrait en raison essentiellement de la baisse des taux des obligations. Le nombre des carnets de dépôts ayant ainsi augmenté de 6409, est passé à 57 547 unités. L'avoir moyen par carnet est de 11 082 francs.

La tendance générale consistant à améliorer la rémunération des investissements d'une durée plus longue, qui se manifeste dans les comptes annuels de l'exercice, pourrait bien être le motif de l'augmentation extrêmement modeste des avoirs en compte courant, laquelle n'a été que de 4,21 %. Les soldes de ces derniers passent donc en

fin d'exercice à 475,9 millions de francs. Dans le même ordre d'idées, nous notons également le recul de 25,6 millions de francs, soit de 14,94 %, des créanciers à terme. Cette régression a atteint surtout la plus grande partie des placements fermes des communes. En raison des besoins de financement croissants de ces dernières, ils ne furent fréquemment pas renouvelés.

Le dernier poste qui, ceci est remarquable, s'est accru de façon considérable, est constitué par les « Autres passifs ». Ils ont progressé de 25,27 %. Il est vrai qu'un an plus tôt l'élargissement avait même été de 45,9 %. A cette époque et pour la première fois, conformément aux prescriptions de l'ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur les banques, les réserves spéciales ont dû être bilancées sous cette rubrique, alors qu'auparavant elles étaient comptabilisées en épargne ou en compte courant. Cette augmentation pourrait, cette année, être due essentiellement à trois facteurs : les droits dont les Caisses étaient redevables, tels que l'impôt anticipé et les droits de timbre, ayant augmenté en une fois de 11,4 millions de francs, se sont élevés à 88,2 millions de francs. En y ajoutant le montant des droits livrés durant l'année de référence, les charges globales s'élevèrent à 110,6 millions. En outre, les intérêts courus sur obligations, calculés aux taux élevés de 7 à 8 %, ont constitué une charge accrue.

Les passifs

Les fonds déposés par le public ont affiché un accroissement considérable par rapport à l'exercice précédent (plus de 800 millions de francs, soit plus de 11 %). C'est un résultat très satisfaisant pour l'ensemble du mouvement Raiffeisen suisse. Il confirme le fait que nos Caisses et Banques affiliées gagnent de plus en plus la confiance de vastes couches de la population de leurs circonscriptions coopératives. Il nous semble que l'activité déployée dans ce secteur est d'une importance vitale aujourd'hui encore, car elle permet d'encourager l'accès à la propriété privée, laquelle constitue bien le garant le meilleur de la liberté et de la dignité de l'homme. Le démarrage conjoncturel par les pouvoirs publics a besoin non seulement des moyens de financement de la part de

la confédération, des cantons et des communes, mais encore du soutien de l'épargne qui est mise à la disposition des établissements de crédit.

Les actifs

De quelle façon nos Caisses Raiffeisen ont-elles utilisé les nouveaux fonds qui ont afflué dans leurs caisses ? La part la plus importante de ces capitaux a été versée à la banque centrale, à savoir 404,9 millions de francs sur leurs comptes à vue ou à terme et 79,4 millions sous forme de remboursement d'avances. Cela constitue une somme totale de 484,3 millions de francs, soit plus de 60 % de l'accroissement des dépôts. Les avoirs de nos Caisses auprès de la centrale ont atteint ainsi 1920,2 millions de francs, correspondant à 22,48 % de la somme du bilan, contre 19,55 % en 1974. Ces chiffres sont, sans doute possible, la conséquence directe de la récession qui incita à une attitude plus réservée en matière d'investissements, aussi bien dans le secteur de la construction que dans celui de l'exploitation des entreprises. Ainsi, le portefeuille des affaires hypothécaires, qui est le poste actif le plus important, s'est accru de 8,25 % contre 12,11 % en 1974. Avec une augmentation de 352,6 millions de francs, il a atteint le total de 4625,9 millions, constituant seulement 54,18 % du total de l'actif contre 55,16 % en 1974. Des montants importants provenant de la consolidation de crédits de construction contribuèrent à cet accroissement. Par ailleurs, de nouveaux crédits de construction purent être accordés d'une façon sensiblement moins large, entraînant un recul de la position des comptes courants débiteurs de 63,9 millions de francs, soit de 11 %, contre 7 % d'augmentation en 1974.

Plutôt étonnant et surprenant, semble le résultat relatif aux prêts et crédits accordés aux communes. Ils affichent une croissance relativement faible de 5,72 % contre 11,77 % au cours de l'exercice précédent. Ces chiffres expriment une politique de réserve certaine régnant également dans le secteur public, notamment dans celui de la construction scolaire, en raison du fait que certains projets, fruit des décisions destinées à stimuler l'économie, n'étaient pas encore sur le point d'être mis à exécution. Entretemps, quelques-unes de nos Caisses

et Banques affiliées ont déjà fait usage de la décision de la Banque nationale suisse les reconnaissant aptes à financer les programmes d'investissements de la Confédération, des cantons et des communes, mesures destinées à créer de nouvelles occasions de travail.

Quant aux prêts à terme gagés, constitués partiellement de petites avances de fonds, ils n'ont comme à l'ordinaire que peu augmenté. Ils se sont accrus de 9,5 millions pour passer à 313 millions de francs, représentant ainsi 3,67 % de l'ensemble de la somme du bilan.

L'encaisse et les avoirs sur comptes de chèques postaux ont connu une forte progression, de telle sorte que nos Caisses disposaient, à fin 1975, d'excellentes liquidités, compte tenu également des sommes portées à la centrale, au crédit de leurs comptes à vue et de leurs dépôts à terme, même si ces derniers ne peuvent être pris que partiellement en considération.

La rubrique « participations » englobant les parts sociales de l'Union suisse et celles de la Coopérative de cautionnement, s'est accrue de 5,6 millions de francs dont 5 millions de francs en raison de l'augmentation du capital social de la banque centrale, le solde de 626 000 francs étant dû à l'élévation du capital de la Coopérative de cautionnement.

La tendance constante, vieille de plusieurs années, consistant à acquérir et à construire un immeuble propre consacré à la Caisse, s'est manifestée encore au cours de l'exercice et pourrait se poursuivre d'après les conseils nombreux que nous donnons dans ce but à nos institutions. Pendant ces trois dernières années, 54 Caisses ont pu acquérir leur propre immeuble. En 1975, elles furent au nombre de 14. Nous encourageons cette propension partout où sont remplies les conditions préalables permettant le développement de l'institution, élément indispensable pour pouvoir supporter une telle charge. L'idée de pouvoir déployer ses activités bancaires non dans une maison privée mais dans ses propres locaux, spécialement adaptés à cet effet, s'étend de plus en plus dans nos divers milieux. Ainsi, la possession de locaux de caisse se répercuterait sur l'activité déployée, laquelle jouirait dès lors d'une extension des plus heureuses.

A fin 1975, 205 de nos Caisses et Banques possédaient en propre un immeuble de caisse, c'est-à-dire, un bâtiment comprenant des locaux appropriés, ayant une valeur au bilan de 64,7 millions de francs. Vingt-huit Caisses du canton d'Argovie figurent également dans cette liste. Cinq d'entre elles, il est vrai, ne détiennent seulement que le terrain à bâtir. Les Caisses des cantons suivants possèdent également leur propre bâtiment : le tiers de celles du canton de Bâle-Campagne, 11 sur les 52 que compte le canton de Lucerne; plus de la moitié de celles du canton de Saint-Gall (52 sur 84); 24 sur 76 dans le canton de Soleure; 20 sur 47 en Thurgovie. Même en Valais, 16 de nos institutions sur 131 disposent de locaux leur appartenant; dans le canton de Zoug, nous en trouvons 5 sur 12.

Le compte d'exploitation

Le compte d'exploitation présente des résultats satisfaisants. Qu'il me soit permis, pour commencer, de relever que le bénéfice net, versé aux réserves, a progressé de 5,1 millions de francs, soit de 22,48 % (4,18 % en 1974). Grâce à cet apport de 27,8 millions, les réserves atteignent 288,2 millions de francs.

Cet accroissement de l'excédent net correspond assez exactement au surplus des revenus provenant des intérêts élevés rapportés par les comptes à vue que les Caisses détiennent auprès de la banque centrale. L'excédent d'exploitation net réalisé, représente par Caisse une moyenne de 0,32 % de la somme du bilan, ce qui correspond à peu près à l'ordre de grandeur auquel on aspirait, soit $\frac{1}{3}$ % de la somme du bilan. Comparé à celle-ci, l'excédent net est le plus élevé dans les Caisses du Tessin (0,46 %), puis dans celles de Nidwald (0,44 %), de Genève (0,42 %), de Vaud (0,38 %), du Valais allemand (0,37 %), du Valais romand (0,36 %), d'Argovie et d'Uri (0,36 %), etc.

Le total des produits, s'élevant à 477,4 millions de francs, provient, à raison de 97,4 %, des intérêts actifs, ce qui souligne le fait que nos Caisses se sentent particulièrement concernées par le problème des taux d'intérêt. En effet, il n'y a aucun autre groupement bancaire dont le produit des intérêts participe pour une part aussi large à la constitution de la totalité

de son revenu, chez lequel aussi chaque évolution en matière de taux d'intérêt peut exercer une influence aussi perceptible sur le rendement. Quant aux commissions, elles participent à la constitution du produit brut à raison de 15 à 20 % auprès des banques cantonales, de 50 % auprès des grandes banques et seulement de 1,3 % auprès des Caisses Raiffeisen.

Par ailleurs, 0,6 % provient du revenu des titres, c'est-à-dire des participations au capital social de l'Union suisse et de la Coopérative de cautionnement et 0,7 % des recettes diverses. Cette dernière rubrique est alimentée notamment par les revenus d'immeubles appartenant en propre aux Caisses, notamment des loyers encaissés pour les locaux réservés à l'usage des Caisses.

L'ensemble des recettes ayant progressé au cours de l'exercice de plus de 20 %, constitue 5,59 % de la somme du bilan contre 5,11 % en 1974. Les intérêts actifs correspondent à eux seuls à 5,44 % du bilan. En revanche, les intérêts passifs sont passés de 4,20 % à 4,61 % de ce dernier, ce qui laisse une marge d'intérêt de 0,83 %. Les frais d'administration se sont également accrus. Progressant de 5,6 millions de francs, ils sont passés de 34,0 à 39,6 millions de francs, constituant ainsi 0,45 % du bilan, contre 0,43 % un an plus tôt. Ils augmentent régulièrement d'année en année. Exprimée en pour-cent, cette progression des frais d'administration s'élève à 16,5 %.

Les impôts dus par les Caisses à la confédération, aux cantons et aux communes ont accusé une hausse de 5,53 % seulement, passant ainsi en 1975 à 7,8 millions de francs. La raison de cette progression réside essentiellement dans le fait que la plupart des établissements ont payé l'impôt de défense nationale directement pour deux ans.

Sous la rubrique des frais généraux figure la très forte augmentation en pour-cent enregistrée par les postes « provisions et amortissements ». Une somme de 6,3 millions de francs leur a été consacrée, ce qui correspond à une augmentation de 51,77 % par rapport au précédent exercice. Le nombre croissant d'immeubles à l'usage des Caisses, ainsi que la mécanisation poussée par l'acquisition de machines comptables ont amené par

la force des choses nos instituts à procéder à des amortissements d'un montant plus élevé.

L'intérêt dû sur les parts sociales est resté pratiquement le même. Il est en général, à quelques exceptions près, de 6 %.

Chiffre d'affaires

Reflétant lui aussi le développement plus lent de la conjoncture, le chiffre d'affaires affiche un accroissement plus modeste qu'en 1974. Il a progressé de 1,2 milliard pour se fixer à 28,3 milliards de francs, soit une augmentation de 4,64 % seulement, contre 20,6 % en 1974.

Messieurs,

Par cet exposé, j'ai cherché à vous donner une vue d'ensemble sur les résultats définitifs du mouvement Raiffeisen suisse. Ils nous permettent d'affirmer que l'activité de nos Caisses a été couronnée de succès au cours de l'année 1975. Notre mouvement a pu améliorer notablement la part proportionnelle de sa participation au capital épargné par le peuple suisse et a sensiblement consolidé ses assises financières, renforçant ainsi d'une manière vitale, sa capacité à remplir pleinement son rôle même pendant les périodes de conjoncture moins favorable, tout en améliorant la qualité et le nombre de ses prestations au service de la clientèle.

Arrivé au terme de mon rapport, j'aimerais exprimer ma profonde satisfaction pour les résultats obtenus et encore une fois, remercier cordialement les milliers de collaboratrices et collaborateurs qui ont contribué au succès remporté par l'ensemble de notre mouvement.

LE MESSAGER RAIFFEISEN

Rédacteur responsable :

Paul Puipe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :

Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Impression :

Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces :

Annonces Suisses S.A., Saint-Gall et succursales

Quelques mots à propos des fusibles

Il s'agit de ces petits objets en porcelaine blanche qui font partie des installations électriques. S'ils sont visés dans leur boîte, la lumière brûle. Si on les dévisse, il n'y a plus de courant dans les interrupteurs, dans les prises.

En général, plusieurs de ces fusibles sont rangés les uns à côté des autres ou les uns au-dessus des autres. Quand un fusible « saute », une petite rondelle colorée s'en détache, ce qui permet de trouver immédiatement quel fusible est détérioré.

A quoi servent donc ces fusibles ? Ce sont des dispositifs de sécurité, leur tâche est de protéger en se sacrifiant, pourrait-on dire, pour sauvegarder l'installation électrique dans des circonstances déterminées.

Le fusible protège l'installation contre des surcharges électriques. Si l'on utilise en même temps un trop grand nombre de lampes ou d'appareils électriques, la grande quantité de courant dont on a besoin échauffe les fils conducteurs qui finiraient, si le courant n'est pas coupé, par mettre le feu à la paroi. Or, sous l'effet de cette surcharge, le petit fil que contient le fusible fond et le courant électrique ne passe plus.

Mais le fusible protège aussi l'installation lorsqu'un appareil ou un câble est en mauvais état et provoque un court-circuit. Il signale donc une défektivité qu'il faut réparer si l'on veut éviter un début d'incendie à l'endroit où s'est produit le court-circuit.

Ainsi, il ne faut pas s'énerver quand un fusible fond, car il vous a permis d'éviter le pire. Il ne reste qu'à mettre un autre fusible à sa place après avoir décelé et supprimé la cause du court-circuit (travail de l'électricien !).

En « bricolant » le fusible, on fera peut-être briller de nouveau la lampe. Mais on a sûrement supprimé la protection qu'offre un fusible intact. On pourrait le regretter incontinent...

Cipi

Pensée

Vous ne pouvez pas vivre en sécurité en étant toujours endetté.

Abraham Lincoln

Le clearing bancaire en 1975

(cb) Au cours de l'exercice écoulé, neuf banques ont été admises à l'organisation du clearing bancaire. L'effectif des adhérents s'élevait ainsi au 31 janvier 1976 à 236 établissements avec au total 1734 succursales.

Extension des paiements par virements

Le nombre des documents traités dans les centrales de lecture optique est resté au même niveau qu'en 1975 avec 9,2 mio de formules en chiffre rond. Par contre, le nombre des formules traitées manuellement dans les 7 centrales de clearing a augmenté. Ceci est dû avant tout à l'accroissement du trafic des chèques. Une augmentation réjouissante est enregistrée dans le paiement des salaires par virement, qui s'effectue au moyen du procédé Standard-Record.

La somme de toutes les transactions du clearing bancaire traitées par la Banque nationale s'est élevée en 1975 à 5,2 billions de francs, ce qui

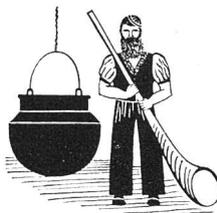
correspond aux $\frac{2}{3}$ environ du chiffre de l'année précédente.

Office permanent

Ces dernières années, la Commission du clearing bancaire a continué de s'occuper des mesures de rationalisation. Celles-ci contribuent avant tout à améliorer les services à la clientèle. Il faut mentionner en particulier l'échange des supports de données et la comptabilisation automatique des écritures au débit.

Les problèmes de différents ordres sont étudiés séparément par des groupes de spécialistes. L'administration du clearing bancaire, assumée chaque année par un autre membre, se voit ainsi attribuer, de plus en plus, des tâches de coordination et d'organisation. L'assemblée des membres du clearing bancaire a décidé par conséquent de confier le secrétariat administratif à un office doté d'un personnel permanent. Le changement est entré en vigueur le 1er juillet 1976.

Nouvelles des Caisses affiliées Assemblées jubilaires



Fribourg

Marly

Il y avait 50 ans, jour pour jour, le 25 avril dernier, que fut créée, à Marly, la Caisse Raiffeisen. Le procès-verbal de l'époque porte les signatures de MM. Jean Gyger, président ; Henri de Gendre, vice-président ; Joseph Bongard, secrétaire, ainsi que de MM. Félicien Grand et Pierre Schwaller, membres de ce comité de direction. La Caisse était alors tenue par M. Jean Stückelberger, révérend curé de la paroisse.

Conscients de l'importance de ce jubilé, les actuels responsables de la Caisse Raiffeisen ont voulu le célébrer d'une manière particulière, lors d'une manifestation qui s'est déroulée dimanche 25 avril. Le président, M. M. Demierre, se plut à saluer les participants, tout particulièrement M. le curé H. Monnard, caissier de 1930 à 1964 ; MM. H. de Gendre et J. Bongard, deux des pionniers de la première heure ; M. A.

Edelmann, directeur de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen ; MM. W. Blanc et F. Brülhart, respectivement présidents de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand et de Fribourg allemand ; les représentants des Caisses voisines ; ainsi que MM. J. Gaudard, syndic de Marly, et P. Küenlin, président de la Société de développement.

Cette célébration du cinquantième anniversaire fut agrémentée par les productions de la fanfare « La Géria », puis par les chants du Chœur mixte de Marly, et du groupe « Le Bluet ». Au cours du banquet ordonné de main de maître par M. B. Brügger, vice-président du comité de direction, quelques invités prirent la parole pour souligner le bel essor de cette institution raiffeiseniste, dont le chiffre d'affaires atteint actuellement 93 797 612 francs, contre 83 993 francs en 1926. Le développement s'est surtout produit entre 1961 et 1975. Durant ce laps de temps, le mouvement général est en effet passé de 3 783 726 à 93 797 612 francs. Quant au nombre des membres, il est actuellement de 364, contre 17 en 1926, et 218 en 1961.

Dans son allocution, M. A. Edelmann apporta les félicitations de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. Il rendit hommage

aux citoyens courageux qui, il y a 50 ans, ont créé la Caisse de Marly, et à ceux qui, aujourd'hui, continuent sur le chemin tracé en 1926. Le mouvement raiffeiseniste est une noble synthèse de l'esprit et de la matière, compte tenu du fait que le désir de servir est à l'origine de tout le mouvement mis en place en 1864 par l'Allemand Frédéric-Guillaume Raiffeisen. Avant de conclure, il rappela les mérites de M. R. Küenlin, qui joua un rôle important dans le mouvement raiffeiseniste cantonal et national; puis il remit au président en charge un vitrail portant les armoiries des Caisses Raiffeisen. Ce cadeau apprécié à sa juste valeur encouragera certainement les responsables en place actuellement à se diriger crânement vers le 75e anniversaire.

(F.M. - dans « Agri-Journal »,
Fribourg)



Jura

Porrentruy

Echos du cinquantenaire

La Caisse Raiffeisen de Porrentruy a tenu à marquer d'une pierre blanche le 50e anniversaire de sa fondation. C'est ainsi qu'une solennelle manifestation jubilaire s'est déroulée le samedi 10 avril 1976, dans la grande salle de l'Inter. Elle connut un succès éclatant, tant par l'élévation de pensée des discours que par la valeur des productions musicales. Les 220 convives, invités et sociétaires, tous accompagnés de leurs épouses, qui ont eu la joie de sentir vibrer l'âme ajoulote, le doivent au niveau extraordinaire de l'ambiance qu'ont su créer le président Georges Cramatte, constamment sur la brèche, et tout spécialement le brillant major de table, Mme Eliane Chytil-Montavon.

En préambule à cette inoubliable journée, on avait tenu à mettre l'accent sur le souvenir par un rendez-vous au cimetière En-Solier pour l'hommage aux membres défunts, cérémonie conduite par le président accompagné des dirigeants de la Caisse et au cours de laquelle une gerbe de fleurs fut déposée au pied de la croix centrale, alors que Mgr. Mathez, curé de la paroisse, prononçait une homélie en mémoire des disparus.

Puis, dès 11 heures, se déroulait la 50e assemblée générale ordinaire des sociétaires avec l'ordre du jour statutaire, qui permit la proclamation des heureux résultats de l'exercice 1975 : les 318 coopérateurs avec les déposants d'épargne ont brassé des affaires pour 17,5 millions de francs, faisant ressortir un chiffre de bilan de 8,99 millions comprenant une réserve ou fortune commune de 282 800.— francs, chiffres qui classent la Caisse Raiffeisen de Porrentruy au rang des plus importantes parmi les Caisses de la Fédération jurassienne.

Ouverture et bienvenue

Après un généreux apéritif qui avait mis les cœurs en liesse et permis les utiles prises

de contact, devant une magnifique salle délicatement fleurie et décorée aux couleurs jurassiennes et raiffeisenistes, le président G. Cramatte se plaît à ouvrir la manifestation par de chaleureux souhaits de bienvenue à tous les participants, les assurant de passer des moments de détente et de bonne humeur. Il salue tout spécialement les invités d'honneur, MM. Paul Puippe, secrétaire central et délégué de l'Union suisse de Saint-Gall, Albert Ackermann, de Montsevelier, président de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen, François Rossé, maire à Boncourt, membre du comité central jurassien, Géo Froidevaux, ancien réviseur retraité à Boncourt, les représentants des Caisses voisines et amies de Bure, Coeuve, Alle, Fontenais, Courtedoux, Bressaucourt, Courgenay, Courtemaîche et Saint-Ursanne, puis les notabilités du lieu, Me Jean Jobé, préfet de district, MM. Gabriel Theubet, maire de Porrentruy et membre de la Constituante, Gaston Guélat, président du Conseil de ville, Maurice Turberg, maître bourgeois et conseiller de ville, Mgr. Georges Mathez, curé de la paroisse, le pasteur Jean-Louis Charpié. Parmi les éminents sociétaires, le président salue MM. Jean Wilhelm, conseiller national, député au Conseil de l'Europe et membre de la Constituante, Roland Voisin, député et membre de la Constituante, Me Joseph Vallat, ancien juge à la Cour d'appel, Me Claude Gigon, Me Joseph Mérat, et Gaston Gerber, tous trois conseillers de ville, et enfin la presse représentée par les correspondants du « Messenger Raiffeisen », du « Pays » et du « Démocrate ».

Et le président conclut en remettant la direction des opérations au major de table, Mme Eliane Chytil-Montavon, digne descendante de sa tante « La Gilberte de Courgenay », qui enchaîne brillamment en servant à l'auditoire de tout fins morceaux littéraires à l'esprit pétillant. Elle cède la parole au gérant de la Caisse, M. Claude Juillerat, instituteur, pour la présentation du morceau de résistance :

Historique de la Caisse Raiffeisen de Porrentruy

Après un préambule sur le développement de l'idée Raiffeisen en Suisse, puis au Jura, le narrateur nous apprend que l'assemblée de fondation eut lieu le 11 mars 1926, assemblée qui fut le résultat de longs travaux préparatoires dus aux pionniers jurassiens, principalement à l'abbé Antoine Montavon. Des hommes de poigne et d'action ont voulu que l'épargne de la classe agricole surtout serve au développement de la communauté agricole locale. Le premier président de direction fut Charles Chavanne (1926-1934) alors que la gérance était confiée à Joseph Bouille (1926-1929), puis à Joseph Vogel (1929-1954), à Jules Ruedin (1954-1964), à Léon Simonin (1964-1971), et enfin au gérant en activité Claude Juillerat dès 1971. Sans nous étendre sur l'évolution

Pensée

L'honneur, c'est la poésie du devoir.

Alfred de Vigny

des chiffres, disons simplement que la structure actuelle du bilan garantit la stabilité financière de l'institution qui joue un rôle appréciable et apprécié dans le développement économique et moral de la cité.

Banquet, concert, fusées oratoires

Le succulent repas préparé est agrémenté d'un concert de gala donné d'abord par la Fanfare municipale sous la direction du maestro Norbert Girard, puis par les Petits chanteurs de Porrentruy, sous la conduite de Michel Deschenaux. Autant musiciens en grande forme que chanteurs aux voix cristallines se taillent un succès mérité.

Encadrées de tant de beauté, les fusées oratoires s'en trouveront rehaussées. A tout seigneur, tout honneur ! M. Paul Puippe, délégué de l'Union centrale de Saint-Gall, apporte le salut et les félicitations de l'organisation Raiffeisen suisse. Il se plaît à mettre en évidence les fruits de l'esprit de sincère collaboration qui anime les relations entre l'Union suisse et la Caisse locale affiliée. Avec ses remerciements aux dirigeants responsables, il fait présent à la Caisse jubilaire d'un vitrail aux armes Raiffeisen.

Et c'est au tour du président de la Fédération jurassienne, M. Albert Ackermann, ancien maire à Montsevelier, de faire part des sentiments de cordiale amitié des 73 Caisses fédérées à l'égard de leur Caisse sœur en fête, soulignant leur joie par le don d'une horloge murale qui devra marquer, pour elle, les heures d'un heureux essor. Puis l'autorité de district se fait entendre par la voix du préfet, Me Jean Jobé, qui relève les services rendus par les Caisses Raiffeisen d'Ajoie à leurs propres communes comme aussi à la collectivité en général, tel le financement des travaux du Syndicat des eaux de la Haute-Ajoie. Quant au toast du maire de la ville de Porrentruy, il aura l'honneur de figurer en première place comme introduction à la plaquette que se réserve d'éditer la Caisse locale. C'est en dire toute la valeur sur le thème de la mutualité.

Le maître bourgeois, M. Maurice Turberg, traduit aussi la sympathie de la Bourgeoisie de Porrentruy à l'égard de l'établissement fêté, alors que M. Raymond Roth, de Courgenay, fait don à la Caisse jubilaire d'un magnifique chaudron dédié, cela au nom des Caisses voisines invitées.

Hommage aux fondateurs

Un tribut solennel de reconnaissance se devait d'être témoigné envers les 27 fondateurs à l'esprit d'initiative et de progrès qui ont posé, il y a un demi-siècle, les fondements sur lesquels s'est bâti l'édifice Raiffeisen de la cité. Ayant mis en évidence l'acte courageux qui a marqué l'esprit d'indépendance et de liberté de ce groupe de pionniers perspicaces, le président G. Cramatte relève leurs mérites au service de la population laborieuse et, instant particulièrement émouvant, fait applaudir les cinq fondateurs qui ont le bonheur de vivre ce publié. Ils reçoivent les félicitations de toute l'assemblée avec un témoignage tangible de gratitude. Ce sont MM. François Choquard (1895), Amédée Turberg (1896), Pierre Riche (1897), Joseph Gigon (1904) et Alphonse Riba (1905), ce dernier secrétaire du comité de direction depuis 45 ans.

Vaud



Bière - Berolle

Vendredi 9 avril dernier, notre Caisse Raiffeisen a tenu son assemblée générale. 70 membres étaient présents sur un effectif de 139 sociétaires.

A l'ouverture, M. Roland Cloux, président, les remercie tout particulièrement d'avoir fait le déplacement de Bière à Berolle. L'assemblée est invitée à se lever et observer une minute de silence en souvenir des membres décédés depuis la dernière réunion annuelle.

M. Cloux, dans un rapport très complet, relate non seulement l'activité de notre Caisse, mais aussi la période de récession que nous traversons. L'instabilité que nous connaissons actuellement a demandé grande vigilance aux organes responsables de notre Caisse. Ce rapport relève combien est délicate la fixation des taux d'intérêt. Un fonds financier sera créé en vue d'une acquisition ou construction d'un immeuble à l'usage de la Caisse. Pour la première fois, cette 62e assemblée générale a lieu à Berolle. Pour conclure, le président adresse des remerciements à chacun, tout spécialement à M. Roland Monthoux, gérant.

Le caissier donne un aperçu des comptes ; ceux-ci ont eu une marche ascendante, par rapport à l'exercice précédent. Le bilan est en augmentation. Le roulement se monte à 28 247 520 francs, le bilan à 7 094 572 francs. Un intérêt de 6 % sera versé aux parts sociales.

M. Henri Bugnoux, président du conseil de surveillance, retrace l'activité de cet organe. Ces contrôles dûment complétés par ceux des réviseurs de la Centrale donnent une entière garantie du bon fonctionnement de notre Caisse locale. Il soumet les comptes de 1975 à l'approbation de l'assemblée, ce qui est fait à l'unanimité.

M. Bugnoux fait part de sa reconnaissance à tous ceux qui œuvrent pour le bien-être tant de notre Caisse que des sociétaires. Ces remerciements sont très élogieux envers le caissier, M. Roland Monthoux.

Les membres du comité de direction sont réélus pour une nouvelle période de 4 ans. M. Henri Burnet a reçu le portefeuille de la Fédération pour ses 25 ans d'activité.

Une agape bien servie par la tenancière de l'Auberge a été offerte à toute l'assemblée.

Au cours d'une partie familière conduite avec humour par M. Henri Burnet, les syndicats de Bière et Berolle ont fait échange de paroles d'amitié envers nos deux villages.

Penthéréaz

Notre Caisse a tenu son assemblée générale annuelle le 5 mars dernier dans la salle de commune à Penthéréaz, sous la présidence de M. Alfred Schmid, président.

L'assemblée débuta par un hommage rendu à M. Denis Mercier, décédé durant le dernier exercice. M. Mercier était membre fondateur, et le premier président de la Caisse.

Le rapport du comité de direction présenté par son président, qui retraça l'activité de la Caisse et nous donna un bref aperçu de la situation économique actuelle.

M. René Millioud, gérant, commenta brièvement les comptes du dernier exercice, qui bouclent par un bénéfice de 14 000 francs, plus 5000 francs déposés en réserve spéciale. Il annonça que c'était son dernier rapport. En effet, M. Millioud, membre fondateur, quitte la gérance de notre Caisse après avoir été pendant 40 ans au service de notre circonscription. Le président relève les qualités exceptionnelles de notre gérant, très compétent, toujours de bonne humeur, serviable, et d'une rare disponibilité. A la fin de son exposé, M. Millioud remercie tous les membres pour leur fidélité, et les prie de reporter leur confiance sur notre nouvelle gérante, Mme Marthe Simond, à qui il souhaite plein succès dans cette nouvelle fonction.

Aux applaudissements de l'assemblée, le président remet à M. Millioud une montre dédicacée. Une attention est remise également à M. Fernand Péclard, membre fon-

dateur, qui quitte le comité de direction après 40 ans de fonction. A ces deux coopérateurs influents et méritants, et au nom de l'assemblée, le président dit merci, en leur souhaitant une heureuse et paisible retraite. Ces deux anciens remercient l'assemblée en formant des vœux de prospérité pour notre Caisse locale.

Le président du conseil de surveillance, M. Alfred Mayor, présenta son rapport, duquel ressortit l'activité de cet organe, responsable des divers contrôles et vérifications. Il propose d'adopter les comptes et d'en donner décharge aux organes responsables. A l'unanimité, ces propositions sont acceptées.

Election statutaire. Suite à la démission de M. Péclard, c'est M. Raymond Millioud qui est appelé au comité de direction.

Avant de lever la séance, le président convie chacun à se rendre au restaurant voisin. Après un succulent repas servi par la famille Bovier, que nous remercions, un bouquet de fleurs est offert à notre invitée, Mme Millioud, épouse de notre gérant, qui pendant toute la durée de son mandat, le seconda comme remplaçante.

La soirée se termina dans une ambiance agréable et coutumière, devant un bon verre de blanc.

A. S.

Opinions et commentaires

L'information permanente des sociétaires

On parle partout de formation permanente des cadres, des employés, et même des paysans. On parle beaucoup, dans le secteur raiffeiseniste, de la formation des gérants, des présidents, des membres des comités. Mais de la formation permanente des membres des Caisses Raiffeisen, qui en parle ? Toute formation en matière bancaire, comme ailleurs, commence par l'information, et pas n'importe laquelle, une information aux sources...

Pourquoi ne pas essayer de former sur place les membres de la Caisse et les personnes qui pourraient le devenir un jour ou l'autre (la population locale, notamment les femmes et les jeunes) en organisant par exemple dans une salle de la localité, une vaste campagne d'information et d'échange d'idées réciproques avec les gens de la circonscription coopérative ?

Nous pensons qu'un cultivateur, qu'un industriel, que leurs épouses ou leurs enfants d'un certain âge, auraient du plaisir de savoir de auditu et de visu quelles sont les prestations offertes par la Caisse Raiffeisen, et surtout de connaître un peu mieux les

personnes qui s'occupent de la gestion et du contrôle de cet établissement local. Il est toujours bon de connaître, en plus de « Monsieur Raiffeisen », ce qu'est un crédit, un prêt, une garantie hypothécaire, un nantissement de titres, un cautionnement, et — pourquoi pas ? — quels sont les coefficients des liquidités qu'une Caisse doit détenir en permanence.

Formation permanente des employés de l'Union, des Caisses et des membres des comités, d'accord. Mais de grâce, ne laissons pas hors de ce circuit, les nobles fournisseurs et clients des Caisses locales et de l'Union, à savoir les humbles sociétaires présents ou potentiels. Que cette information soit les prémices d'un dialogue permanent entre la population locale d'une part et les organes de gestion et de contrôle de la Caisse d'autre part.

P. F.

Pour tous vos imprimés

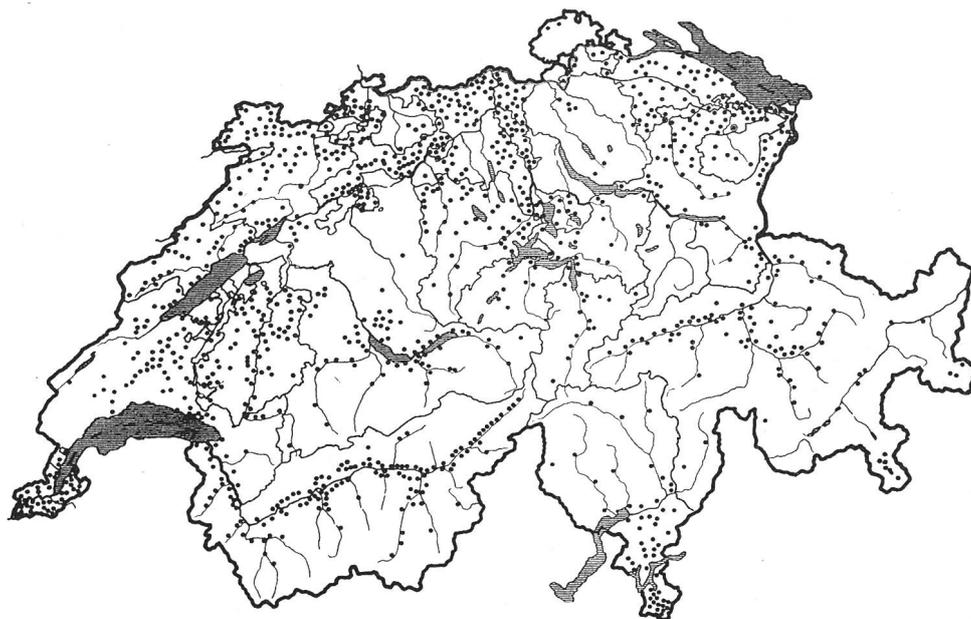


Grafipress
Av. de Longemalle 9
1020 Renens

La Suisse raiffeiseniste en 1975

1172 Caisses Raiffeisen

353 en Suisse romande
659 en Suisse alémanique
116 en Suisse italienne
44 en Suisse romanche



Cantons	Nombre de Caisses	Effectif des sociétaires	Déposants d'épargne	Dépôts d'épargne	Réserves	Bilan	Roulement
					en milliers de francs		
Appenzell R.-E.	3	744	2 957	19 098	759	26 184	73 530
Appenzell R.-I.	3	333	2 228	13 595	747	17 853	40 678
Argovie	101	19 861	107 488	672 314	38 154	1 104 158	3 982 451
Bâle-Campagne	14	3 719	16 193	97 754	5 896	190 826	646 791
Berne	158	21 420	84 150	511 530	23 671	689 870	1 618 208
Fribourg	75	10 949	63 526	323 394	17 537	467 660	1 127 919
Genève	35	3 633	9 140	83 262	5 704	142 747	464 513
Glaris	1	453	1 575	10 371	429	11 341	17 283
Grisons	98	9 896	34 821	193 293	10 794	335 805	914 371
Lucerne	52	9 578	75 843	302 902	13 437	457 794	1 859 681
Neuchâtel	34	3 603	14 564	65 787	3 985	101 543	244 974
Nidwald	6	969	9 312	33 972	1 708	48 039	151 591
Obwald	4	829	5 287	20 858	1 171	34 402	87 140
Saint-Gall	84	23 943	153 312	792 988	49 916	1 453 463	6 157 939
Schaffhouse	4	644	2 781	14 821	1 011	27 613	88 591
Schwytz	14	3 396	23 470	115 576	5 277	159 733	403 645
Soleure	76	16 478	98 603	507 517	25 863	809 180	2 435 162
Tessin	107	13 702	*	**	11 739	452 852	941 270
Thurgovie	47	9 735	55 288	316 681	22 780	654 444	3 203 979
Uri	18	2 382	12 515	63 395	3 178	83 289	173 821
Valais	131	20 881	70 854	499 841	25 642	752 292	1 846 962
Vaud	85	8 820	30 247	196 769	12 412	302 991	964 588
Zoug	12	3 173	17 227	83 525	3 896	147 101	622 629
Zurich	10	1 196	6 266	37 623	2 512	67 819	270 235
1975	1 172	190 337	897 647	4 976 866	288 218	8 538 999	28 337 951
1974	1 164	183 342	874 022	4 544 882	259 734	7 747 528	27 081 287
Augmentation en 1975 +	8	6 995	23 625	431 984	28 484	791 471	1 256 664

* Nombre de carnets de dépôts 37 952

** Avoirs sur carnets de dépôts fr. 353 591 976.98